

ROGER DELPEY

AFFAIRES CENTRAFRICAINES

**Quand la Centrafrique bougera,
l'Afrique explosera...**



Jacques Grancher, éditeur

AFFAIRES CENTRAFRICAINES

Rapport d'Amnesty International sur les crimes politiques et humains du général d'armée Kolingba pendant les cinq premières années de sa présidence.

Du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, en 1979, **François Mitterrand** qualifie **Abel Goumba** d'«*homme très remarquable*». A la même époque, il lui écrit en soulignant: «Les Socialistes seront à côtés toutes les fois qu'il le faudra *pour que soient respectés les droits de l'homme dans votre pays*».

Le 1^{er} décembre 1981, au cours d'une conférence de presse, le ministre de la Coopération **Jean-Pierre Cot** déclare, le «Lorsque j'examine nos relations avec tel ou tel pays, je commence par consulter l'annuaire d'Amnesty International. *La France demeure intransigeante quant aux questions qui touchent au respect des Droits de l'homme*».

Le 9 décembre 1982, **Christian Nucci** -qui vient d'être nommé ministre de la Coopération- publie le communiqué suivant: «Au moment de prendre mes fonctions, je voudrais confirmer que les objectifs fixés par le président de la République française, François Mitterrand, notamment lors de la conférence de Paris et à la réunion de Cancun, sont maintenus: aider le Tiers Monde à surmonter la crise; contribuer au recul de la faim par le développement, la recherche de l'autosuffisance alimentaire, la stabilisation des cours des matières premières, *défendre la cause des Droits de l'Homme et de la Liberté; telles sont les ambitions de la France*».

Le 27 avril 1983, dans «*Jeune Afrique*», le journaliste **François Soudan** publie un article consacré à **Jean-Christophe Mitterrand**, adjoint de **Guy Penne**, le conseiller du Président pour les affaires africaines, avec la conclusion suivante: «Et si vous le classez parmi les "réalistes", opposé à l'idéalisme généreux d'un Jean-Pierre Cot, il brandit un exemplaire du rapport d'Amnesty International posé sur un coin de son bureau: "*J'ai lu, vous savez*". Sans doute. Même s'il lui arrive parfois de l'oublier au nom de la raison d'Etat».

Le 30 août, le ministre français de la Défense de l'époque, **Charles Hernu** est reçu en audience par le chef de l'Etat centrafricain, le **général Kolingba** à qui il remet les insignes de Commandeur de la légion d'Honneur, à titre militaire, «*Pour ses qualités d'efficacité et humanitaires*».

Le présent Rapport établit de manière irréfutable que le général Kolingba et les ministres-militaires du Comité militaire de redressement national (C.M.R.N.) ont contrevenu gravement à l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du 10 décembre 1948, qui stipule:

«Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants».

Et qu'ils ont, aussi renié la signature de l'Etat Centrafricain apposée, le 16 mai 1981, au bas du Pacte International relatif aux droits civils et politiques, qui stipule:

«L'Etat centrafricain assure une protection du droit à la vie, interdit la torture et les peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, interdit l'esclavage et le travail forcé, ainsi que toute les arrestations et les détentions arbitraires et dispose que toute personne privée de sa liberté sera traitée avec humanité».

Le présent Rapport a été rédigé pour l'information et l'édification de:

- M. François Mitterrand
- M. Guy Penne
- M. Jean-Christophe Mitterrand
- Amnesty International
- La Ligue des Droits de l'Homme
- L'Association des Jeunes Juristes Africains
- L'Association Internationale des Juristes Démocrates
- Le Comité des Droits de l'Homme de l'O.N.U.

L'honneur perdu du Général Kolingba

Quand un général placé à la tête de l'armée et d'un Etat traque, torture, fait fusiller ou condamne à la mort lente des militaires de son pays, il rompt le lien de solidarité qui existait entre lui et ses compagnons d'armes et, du même coup, il perd son honneur de soldat.

Kolingba a sur les mains le sang de nombreux civils tués ou blessés au cours de plusieurs graves affrontements -notamment lors des événements de mars 1982- et il a aussi sur la conscience les tortures infligées à des officiers et sous-officiers qui avaient le tort de ne pas être de son ethnie. Il est par ailleurs responsable du suicide du général Magalé et de la mort du capitaine Mathieu Gonda.

Le 27 mai 1983, à la prison du camp militaire de Kassai, est mort le capitaine en retraite **Mathieu Gonda**, détenu depuis le 10 mars 1982, à qui les soins que son état rendait nécessaires avaient été refusés. Pour masquer leur responsabilité, Kolingba et les ministres-militaires ont affirmé que «la mort de Mathieu Gonda avait été provoquée par une cirrhose du foie».

Aucun doute n'existe sur les circonstances réelles de la mort de Mathieu Gonda et il faudra bien que Kolingba et les ministres-militaires répondent de leur crime. En attendant ce jour, voici la vérité officielle concernant la disparition de celui qui a été trahi et «condamné à mort» par ses anciens frères d'armes.

Solidaires, les détenus politiques centrafricains, regroupés depuis le 12 mars 1983 à la prison centrale de Ngaragba, à Bangui, avaient en effet, à plusieurs reprises attiré l'attention du directeur de la prison, du ministre de la Justice et du chef de l'Etat sur le cas du capitaine Mathieu Gonda qui, gravement malade, était laissé sans soins.

A deux reprises, le 23 mars 1983 et le 4 avril 1983, les prisonniers de Ngaragba avaient adressé des lettres aux autorités du pays, dans lesquelles ils manifestaient leur inquiétude. Après la mort de Mathieu Gonda, ils ont à nouveau écrit à Kolingba.

Dans cette lettre, signée par plus de soixante détenus, dont les condamnés du F.P.O. (notamment **Abel Goumba** et **Patrice Endjimougou**) et beaucoup d'autres personnes arrêtées dans le cadre de la répression lancée contre le M.L.P.C. d'**Ange Patassé**, en mars 1982, les prisonniers relatent les conditions pour le moins étranges, comme on le verra, de l'arrestation de **Mathieu Gonda** – arrestation dans laquelle est impliqué **Grélombé** – ainsi que les circonstances de sa mort. Ils soulignent enfin que d'autres malades pourraient subir le même sort:

« C'est avec une profonde consternation que nous avons appris le décès, le 27 mai 1983, de notre camarade de détention, le capitaine Mathieu Gonda, écrivent les détenus, dans leur lettre datée du 31 mai 1983, à Kolingba. Devant ce drame, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il n'aurait pas trouvé la mort, si les conditions de détention auxquelles nous étions et sommes toujours soumis n'étaient pas inhumaines, et si les autorités médicales chargées de nous suivre n'étaient pas limitées dans leur actions par l'autorité politique.

«En effet, par notre lettre du 23 mars 1983, nous avons attiré votre attention sur les mesures de tortures physiques et morales auxquelles nous étions soumis, les dangers que celles-ci constituaient pour notre santé, et sollicité une amélioration de nos conditions de détention.

« Ensuite, par notre lettre du 4 avril 1983, adressée à M. le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, nous avons attiré à nouveau l'attention des autorités judiciaires sur le cas de Mathieu Gonda en particulier, en insistant sur l'urgence qu'il y aurait à procéder à son hospitalisation au centre hospitalier universitaire de Bangui, en raison du fait, avons-nous dit, que "le pire était à craindre à tout moment, car il était atteint d'œdème généralisé et se trouvait dans un état très inquiétant".

«Malheureusement, le médecin traitant n'a pas été autorisé à intervenir à temps et efficacement. Au lieu de l'évacuer sur l'hôpital générale, qui est mieux équipé, il a été ramené à l'infirmerie du camp militaire de Kassai. A cette occasion, nous voudrions vous rappeler succinctement les conditions dans lesquelles Mathieu Gonda a été arrêté. Capitaine en retraite, il était employé à la Société nationale de construction et de travaux (S.N.C.T.) comme agent de maîtrise. Se sentant malade, il suivait un traitement médical.

«C'est ainsi que le 10 mars 1982, alors qu'il sortait du cabinet de son médecin traitant, à l'hôpital général de Bangui, et attendait un taxi pour rentrer chez lui, le **lieutenant-colonel Grélombé**, membre du Comité militaire de redressement national (C.M.R.N.), ministre chargé du Secrétariat du gouvernement et de l'Information, et ancien compagnon de Mathieu Gonda à l'Académie militaire de Bouar, lui a offert de le transporter jusqu'à son domicile. En fait, le lieutenant-colonel Grélombé l'a conduit et livré à la gendarmerie où il a été inculpé de "complicité d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat", et transféré à la prison du camp militaire de Kassai, le 23 mars 1982.

« Cette arrestation a entraîné l'interruption de son traitement médical. Les conditions de détention (sept mois de cellule, enfermé 24 heures sur 24) ont aggravé son état. Presque une année plus tard (en février 1983) et sur notre intervention, il a été admis à l'infirmerie du camp militaire de Kassai d'où il a été renvoyé pour nous rejoindre précipitamment à la maison centrale de Ngaragba, le 12 mars 1983, date de notre transfert du camp Kassai à Ngaragba. La mort de notre camarade est le résultat de l'indifférence affichée par les autorités politiques à l'égard de nos nombreuses mises en garde au sujet des mauvaises conditions de détention auxquelles nous sommes soumis.

«C'est pourquoi nous saisissons cette occasion pour rappeler nos doléances qui sont restées sans suite jusqu'à ce jour, notamment: admission sans difficulté à l'hôpital général de Bangui pour les cas qui nécessitent une évacuation; autorisation de visite pour les parents et les avocats; droit à l'information. En un mot ? application des conditions de détention propres aux détenus politiques.

«Nous voudrions également porter à votre connaissance que nous avons toujours parmi nous de grands malades qui ne sont pas suivis et qui risquent de subir le sort de **Mathieu Gonda**. C'est le cas du **capitaine Joseph Narzim**, dont la tension oscille constamment entre 19 et 20, du **maréchal des logis Pierre Zallagoé** et de **Pascal Zoumbou**, qui souffrent respectivement de fréquentes crises d'asthme et d'insuffisance cardiaque, etc. Pour ces derniers, le danger est permanent en raison de la chaleur étouffante des cellules.

« C'est pourquoi nous osons espérer que vous examinerez avec une attention particulière la présente requête, étant entendu qu'il nous a été répondu par les autorités judiciaires que la solution de nos différents problèmes relève exclusivement de votre compétence.

«Veuillez agréer...»

L'honneur perdu du CMRN

CMRN=Comité militaire de redressement national.

Ce qui est écrit dans le dernier rapport d'Amnesty International 1981-1982.

Dans un important rapport de 344 pages, publié le 4 avril 1984 par Amnesty International, la Centrafrique est désignée comme un pays où l'usage systématique de la cruauté fait partie d'un mécanisme d'Etat pour supprimer la contestation.

RAPPORT

Amnesty International s'est préoccupée de la détention «incommunicado», sans jugement, de personnes soupçonnées d'opposition au gouvernement. Parmi les détenus, plus d'une centaine étaient présumés avoir participé à une tentative de coup d'Etat en mars 1982. Plusieurs ont été adoptés comme prisonniers d'opinion.

Au nombre des détenus se trouvaient aussi une dizaine d'enfants d'opposants présumés. Amnesty International s'est également inquiétée des conditions de vie pénibles des détenus politiques au camp militaire de Kassaï, à Bangui, et de la condamnation à mort de trois prisonniers politiques.

Au début de janvier 1982, au moins 15 personnes soupçonnées d'appartenir au principal parti d'opposition, le Mouvement de libération du peuple centrafricain (M.L.P.C.), dirigé par **Ange Patassé**, étaient arrêtées à Bangui. Parmi elles, se trouvaient trois membres du bureau du M.L.P.C. et quelques étudiants et lycéens, censés avoir assisté à une réunion politique illégale et distribué des documents du M.L.P.C.

Au bout de quelques semaines, l'un des détenus, **Simplice Moholo**, comparut devant un juge du Tribunal de grande instance de Bangui. Les autorités demandèrent la prolongation de sa détention et le renvoi de son dossier devant le Tribunal spécial mis en place en juillet 1981 pour juger les délits politiques. Toutefois, le président du Tribunal de grande instance, M. **Gaston M'Baïokoum**, estima qu'il n'était pas nécessaire de soumettre l'affaire au Tribunal spécial.

Lors d'une audience ultérieure, deux témoins à charge n'ayant pas comparu, un autre magistrat ordonna la mise en liberté provisoire de **Simplice Moholo**. Les autorités protestèrent contre ces décisions, mais les deux juges eurent l'appui du procureur **Marc Passet**. Ce dernier, ainsi que les deux juges, furent par la suite arrêtés aux environs du 12 mars 1982. Tous trois furent adoptés par Amnesty International comme prisonniers d'opinion. Ils ont été relâchés sans inculpation en juillet 1982. **Simplice Moholo** et neuf autres personnes étaient toujours détenus «incommunicado», sans inculpation. Elles ont été adoptées par Amnesty International comme prisonniers d'opinion.

Le 4 mars 1982, le gouvernement militaire du général **Kolingba**, qui avait pris le pouvoir en septembre 1981, annonça la découverte d'un complot visant à renverser le gouvernement; deux personnalités gouvernementales, les généraux **François Bozizé**, ministre de l'Information, et **Alphonse M'Baikoua**, ministre de la Justice, furent mis en cause ainsi que le M.L.P.C. Le M.L.P.C. fut interdit, et l'appartenance à ce mouvement devint un délit. Déjà, de septembre 1981 à mars 1982, les activités des partis politiques avaient été interdites, mais le fait d'être membre d'un parti ne constituait pas en soi une infraction.

Plusieurs personnes habitant en bordure de la route qu'avait empruntée **Alphonse M'Baikoua** pour s'enfuir, et à qui on a reproché de lui avoir porté assistance, ont été également arrêtées. Cependant, aucune accusation précise n'a été portée contre elles. Elles aussi ont été détenues «incommunicado» au camp militaire de Kassaï.

Fin 1982, sur l'ensemble des personnes arrêtées après la découverte présumée dudit complot, plus d'une centaine se trouvaient toujours en détention sans avoir été inculpées ni jugées. En faisaient partie, outre des personnalités du M.L.P.C., plusieurs médecins, des fonctionnaires et des officiels de l'ancien gouvernement. Plus d'une trentaine ont été pris en charge par Amnesty International comme prisonniers d'opinion.

Deux nouvelles arrestations ont eu lieu au mois de juin: celles du ministre des Télécommunications, **Michel-Paulin Bondeboli** et du secrétaire d'Etat au Commerce, **Jérôme Allam**.

Plusieurs personnes dont la détention était liée au complot ont été relâchées en cours d'année, certaines quelques jours seulement après leur arrestation en mars. Deux médecins, dont le président de l'Association nationale des médecins, le professeur **Simon Bedaya-Ngaro**, ont été libérés en juillet.

En août 1982, le président du parti d'opposition, le Front patriotique oubanguien-Parti du travail (F.P.O.P.T.), le **Docteur Abel Goumba**, a été arrêté ainsi qu'une autre personnalité du parti, **Patrice Endjimoungou**. Selon le ministre de l'Intérieur, ce dernier était en possession de lettres subversives écrites par le Docteur **Abel Goumba**. Amnesty International a cependant conclu après enquête qu'il n'existait aucune preuve que les deux hommes aient eu l'intention d'utiliser la violence; elle les a pris en charge comme prisonniers d'opinion. Ils étaient encore détenus sans jugement fin 1982.

On pense que les dossiers de tous les prisonniers politiques ont été soumis au Tribunal spécial créé en juillet 1981 pour juger les affaires politiques, à la suite d'un attentat dans un cinéma de Bangui. En mai 1982, cinq personnes arrêtées peu après l'attentat, et accusées d'être en possession d'explosifs, ont comparu devant le Tribunal spécial. Trois d'entre elles ont été déclarées coupables et condamnées à mort, une autre a été acquittée; la décision du tribunal concernant la cinquième n'a pas été annoncée. Le Tribunal a également déclaré coupables et condamnés à mort par contumace deux dirigeants du parti politique ayant revendiqué la responsabilité de l'attentat à la bombe de juillet 1981.

Les décisions du Tribunal spécial sont sans appel. Amnesty International a lancé un appel au président **Kolingba** pour que celui-ci exerce son droit de grâce présidentiel, mais fin 1982 on croyait les trois condamnés toujours en instance d'exécution.

Pour autant que l'on sache, aucun autre détenu politique n'a été jugé par le Tribunal spécial au cours de l'année, bien qu'une personne au moins ait été arrêtée après l'attentat à la bombe du mois de juillet 1981. Il s'agit de **David Berberati**, encore en détention vers la fin de l'année.

Selon les informations reçues, les détenus du camp militaire de Kassaï étaient enfermés jour et nuit dans des cellules exiguës dépourvues de toute hygiène; leurs rations d'eau et de nourriture étaient insuffisantes et l'exercice physique et les soins médicaux leur faisaient défaut. Ils étaient aussi privés des visites et des lettres de leur famille et maintenus «incommunicado» en permanence. **Amnesty International** a fait appel à plusieurs reprises aux autorités pour obtenir l'amélioration des conditions de détention.

Observations:

Parce qu'il est imprécis et ne révèle rien des méthodes cruelles employées par **Kolingba** et les ministres-militaires pour se maintenir au pouvoir, le Rapport Amnesty International n'a ni inquiété l'équipe dirigeante en place en Centrafrique ni alerté l'opinion publique mondiale.

Amnesty International parle sans s'y attarder du camp militaire de Kassaï mais paraît ignorer l'existence du commissariat du port, avec sa «geôle» barbare; la prison de Ngaragba, avec «Biraou» la cellule de la mort; Landjia, nommé «le camp de concentration»; les cellules particulières de la gendarmerie, et d'autres lieux où règnent l'épouvante et la torture.

Amnesty International ne dit rien des tortures, des corrections infligées avec la chicotte ou un câble électrique gros comme le pouce, et dont les 25, 50 ou 100 coups font éclater les chairs et provoquent parfois la mort. Rien n'est dit non plus des privations prolongées -8 à 10 jours- de nourriture et d'eau et des horribles séances de viol, de sodomie et de massacre que doivent subir des prisonniers, hommes et femmes, placés sous la surveillance de gardiens sadiques.

Ainsi, par exemple Amnesty International doit savoir que **David Berberati**, indiqué dans son Rapport comme étant «encore en détention vers la fin de l'année 1982» est encore en détention en 1985 et qu'il a encore subi, en juillet 1984, une «correction» avant d'être transféré à «Birao». Le Rapport a évoqué l'incarcération puis la libération du **professeur Simon Bedaya-Ngaro**, mais ne précise pas que depuis sa remise en liberté il souffre de graves maux cardiaques et de troubles ophtalmiques. Le Rapport ne mentionne pas le cas de **Damaras Damanguéré**, que ses camarades portent parce qu'il a les jambes fracturées. N'est pas cité, non plus, **Etienne Kenguembat**, prisonnier particulier de **Kolingba** qui, en le tenant enfermé depuis le mois de septembre 1981, assouvit une vengeance personnelle.

Il incombe maintenant à Amnesty International de provoquer les enquêtes et investigations propres à faire mettre au banc de la communauté internationale ceux qui, en Centrafrique, dispensent et la souffrance et la mort.

Ce qui devrait être dans le prochain rapport Amnesty International 1983-1984-1985

Dans les derniers jours de l'année 1982, à Paris, **Me Frédéric Weyl**, avocat à la cour et membre de l'Association des juristes démocrates, reçoit d'**Abel Goumba** une lettre datée du 6 octobre 1981 qui contient cette conclusion:

«Il est tout à fait inadmissible que nous soyons internés dans un établissement pénitentiaire militaire, soumis à des règlements et modes de vie qui ne sont que tortures morales et physiques, volontairement et abusivement imposés par des responsables qui ne se soucient guère du respect des droits de l'homme et encore moins de la dignité humaine, pourtant inscrite comme devise sur notre emblème national.

«Même les prisonniers de droit commun, les dilapidateurs de fonds publics, les assassins et les brigands qui commettent de traitement qui semble inspiré par une haine dont on comprend mal le mobile et le bien-fondé, sous le prétendu motif de délit politique».

Quant à **Patrice Endjimoungou**, secrétaire général du **F.P.O.** (Front patriotique ousanguien) incarcéré lui aussi depuis le mois d'août 1982, il écrit à la date du 3 décembre 1982:

«Nous sommes toujours enfermés vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans des cellules brûlantes. C'est la saison sèche; il fait plus chaud que d'habitude. Nos oppresseurs ont mélangé les prisonniers politiques avec les voleurs et les criminels dans des cellules exigües, sans air, surchargées et sales.

«Ce que nous recevons comme nourriture de la part de l'Etat qui nous détient se compose d'une boule de manioc grosse comme le poing et d'un morceau de viande de bœuf de vingt grammes. On nous traite comme des animaux. Rien d'étonnant: c'est la conception que les dirigeants de ce pays ont toujours de l'homme. Il faut que ça change».

Dans les premiers jours de janvier 1983 se constitue, en France, un Comité de soutien à tous les prisonniers d'opinion en Centrafrique. Présidé par l'historien **Pierre Kalck** et animé par **David Bendima**, le Comité entreprend, notamment, une campagne en faveur du Docteur **Abel Goumba** et de **Patrice Endjimoungou**. Il lance une pétition qui reçoit plusieurs milliers de signatures.

Entre le 10 et le 15 janvier 1983, **«Grélombé le Fou»**, secondé par le commissaire **Willybiro-Sako**, directeur de la police centrafricaine, fait arrêter 23 personnes soupçonnées d'appartenir au **F.P.O.** (Front patriotique ousanguien), parmi lesquelles **Amadou, Sessengué, Fernando, Gréanda Agrémo, Poubangui, Agosthino**.

Le 2 février 1983, le colonel **Gaston Ouedane**, ministre de l'Intérieur, puis de la Fonction publique et du travail dans le gouvernement du **C.M.R.N.**, est démis de sa charge et emprisonné sur l'ordre de **Kolingba**. Ce dernier lui reproche de l'avoir volontairement «mal conseillé» pour accroître les tensions sociales et préparer un coup d'Etat. Il apparaît, surtout, que le **colonel Gaston Ouedane** a eu le tort de se dire toujours proche d'**Ange Patassé**.

Le 28 février 1983, **Kolingba** fait remettre en liberté mesdames **M'Baikoua, Fayanga** et **Patassé**, épouses de responsables politiques de l'opposition. Les trois femmes ont été emprisonnées pendant un an et leur incarcération ne répondait qu'à un but: «*Se venger de l'existence de leurs époux*» (dixit **Grélombé**).

Le 21 avril 1983, le général **Sylvestre Yangongo**, ministre de la Justice, fait comparaître devant le Tribunal spécial le Docteur **Abel Goumba** et **Patrice Endjimoungou**. Cette parodie de procès a été décidée rapidement pour empêcher une réaction de l'opinion internationale en faveur des inculpés, ainsi qu'un délai raisonnable de préparation de leur défense.

Le résultat de cette manœuvre transparaît dans la sentence: les deux hommes sont condamnés à 5 ans de prison et à une amende de 2 millions de francs CFA (40.000 francs français). Par ailleurs, les deux leaders du F.P.O. sont privés de leurs droits civiques, dont le droit de vote et d'élection pour une période de 10 ans.

La répression atteint aussi le Mouvement pour la démocratie et l'indépendance (M.D.I.) de **François Guéret**. Ce dernier est mis en résidence surveillée et plusieurs militants sont emprisonnés, parmi lesquels: **Djimarem, Mokamanèdé, Nditifeï, Emile Ndjapou. Sonny Collet**, ancien secrétaire général de l'Union générale des travailleurs centrafricains (U.G.T.C.), dissoute par le régime de **David Dacko**, est arrêté. C'est en maltraitant son épouse et ses enfants que les autorités ont contraint **Sonny Collet** à sortir de la cachette où il se tenait par prudence et à se rendre.

A la suite d'une dénonciation calomnieuse, un Français, **M. Klein**, né en Centrafrique, propriétaire d'une plantation de café, est arrêté et emprisonné pendant deux mois à la gendarmerie. Motif: «*A dit du mal des dirigeants du pays à des parents en visite en République centrafricaine*».

Le 1^{er} septembre 1983, le docteur **Abel Goumba** et **Patrice Endjimoungou** sont libérés, à l'occasion du deuxième anniversaire de la prise du pouvoir par les militaires. Parmi les détenus politiques remis en liberté figure également **Jérôme M'Baikoua, fils du général Alphonse M'Baikoua**, impliqué avec le général **François BOZIZE** dans le pseudo-complot du 3 mars 1982.

Mais **Kolingba** laisse en prison quarante détenus dont une vingtaine appréhendés dans le cadre de la répression engagée contre le Mouvement de libération du peuple centrafricain (M.L.P.C.) d'**Ange Patassé**.

Le 1^{er} octobre 1983, sur ordre de **Kolingba, Grélombé** fait procéder à l'arrestation de **Ruth Rolland**, qui est incarcérée au commissariat du port. Ce faisant, les deux hommes veulent réduire au silence la présidente de la Croix-Rouge centrafricaine qui dénonce les détournements de fonds auxquels se sont livrés deux ministres du C.M.R.N. L'un est le capitaine **Gaston Gambor**, ministre des Affaires sociales, l'autre le lieutenant-colonel **Sébastien Guipi**, ministre des Eaux et Forêts. **Ruth Rolland** qui, pour son courage et sa bonté, est très populaire à Bangui, restera emprisonnée pendant un mois dans des conditions abjectes.

Le 29 novembre 1983, sur ordre de «**Grélombé le Fou**», **Joseph Potolot**, ancien Vice-Premier ministre et ancien Président de la Cour suprême, soupçonné de propagande en faveur de **Bokassa**, est enlevé de son domicile par 20 policiers armés et emprisonné au commissariat du port.

Du 27 octobre au 10 décembre 1983, le Tribunal spécial qui avait à statuer sur le cas de 18 personnes n'a pu fournir les preuves des griefs retenus contre les inculpés. C'est ainsi qu'il s'est vu contraint de prononcer l'acquittement de six d'entre eux: **Victor Dimbo, Marc Boro, François Betoubam, Jean-François Damanguéré, Joseph G. Narzim, François Ndjaader-Bedaya**. Mais trois peines d'emprisonnement ont été prononcées contre **Michel-Paulin Bondeboli, Joseph Linda, François Djimbaï** pour des délits peu convaincants (pertes d'armes, «désertion») qui auraient pu de toute façon être réglés au plan administratif, et depuis longtemps.

Trois autres détenus, **Hugues Dobozeni, Dieudonné Padoundji-Yadjoua, Michel Ngoni** ont été condamnés à deux ans de prison pour avoir été co-auteurs d'un communiqué de presse, diffusé le 4 janvier 1982, demandant la démission du **C.M.R.N**, le rétablissement de la Constitution du 5 février 1981 et la formation d'un gouvernement d'union nationale.

Le 15 janvier 1984, l'Association nationale des étudiants centrafricains (**A.N.E.C.A.**) et l'Union des scolaires centrafricains (**U.S.C.A.**) forment un comité de grève de treize personnes pour exiger l'abrogation d'une ordonnance gouvernementale qui décrète que «les intégrations dans la fonction publique ne pourront s'effectuer que sur des postes ouverts à concours».

Le lendemain, 16 janvier, à 12 heures 30, trois ministres, **Grélombé (Intérieur), Antoine Gambi (Education) et Alphonse Kongolo (Economie)**, à qui s'est joint le **colonel Mansion**, l'officier français chargé de la sécurité de **Kolingba** et éminence grise du régime, ont une entrevue orageuse avec le comité.

Exaspéré par la mauvaise foi et la mauvaise volonté de ses interlocuteurs, le comité de grève distribue un tract dans lequel il rappelle opportunément que «la jeunesse centrafricaine demeure le gardien vigilant des intérêts du peuple» et prévoit pour le mardi 31 janvier une journée de protestation d'envergure.

Kolingba prend peur et ordonne l'arrestation des sept principaux dirigeants de l'**A.N.E.C.A** et de l'**U.S.C.A.** Ils sont, avec **Koyt**, l'animateur du comité de grève, amenés au commissariat central de Bangui, puis à la prison militaire de **Kassaï**. Le 3 février 1984, les étudiants emprisonnés sont libérés par **Kolingba**, après avoir reçu une somme de **300.000 francs CFA (6000 francs français)** qu'ils versent dans la caisse de leur organisation.

Ce même jour, 3 février 1984, sur ordre de **Kolingba**, et avec l'assentiment du colonel **Mansion**, **Grélombé** prend un arrêté portant assignation à résidence surveillée de **Abel Goumba, Simon-Narcisse Bozanga, Henri Maïdou, Cyriaque Bomba-Bengaro et Aristide-Dominique Sokambi**. Les motifs invoqués sont: «*Non-respect de la trêve politique-Incitation aux troubles-Propos diffamatoires à l'endroit du chef de l'Etat-Offense au chef de l'Etat*».

Abel Goumba et Simon-Narcisse Bozanga, ancien Premier ministre de **David Dacko**, sont envoyés à **Birao**, dans le nord-est du pays; **Henri Maïdou**, ancien vice-président de **David Dacko** et auparavant dernier Premier ministre de **Bokassa**, est exilé à Ouadda, dans l'est; **Cyriaque Bomba-Bengaro et Aristide-Dominique Sokambi** rejoignent **Ouadda-Djalle**. Les consignes particulières données par écrit au Commandant de la gendarmerie nationale stipulent:

«Il est formellement interdit à ces personnes:

-de recevoir des visites, sauf autorités compétentes. (Préfet, Sous-préfets, Commandants de brigade);

-de faire plus de 5 pas du lieu de résidence;

-les repas leur seront servis en présence constante du Commandant de brigade ou de son adjoint».

Un autre leader de l'opposition, **Tandalé Hozì Okito**, président du Parti socialiste centrafricain (P.S.C.) est aussi arrêté et déporté.

Le 8 mars 1984, les dirigeants de l'opposition qui avaient été déportés, le 3 février 1984, dans le nord du pays, sont ramenés dans de nouvelles résidences surveillées. Le docteur **Abel Goumba** a été envoyé à **Kouango**; **Simon-Narcisse Bozanga**, à **Niakari**; **Henri Maïdou** à **Possel**; **Aristide Dominique Sokambi**, à **Boda**.

Le 10 juin 1984, **Donatien M'Boya Ndamokodjiade**, qui s'apprêtait à perpétrer un attentat sur la personne de **Kolingba** est arrêté. Détenu à la prison centrale de Ngaragba, il est extrait de sa cellule, le 16 juin 1984, sur ordre de **Kolingba**, et livré à **Kolongo**, commandant la brigade de gendarmerie de Landjia.

«*L'enlèvement*» de ce détenu dont le dossier est en cours d'instruction, déclenche un réflexe de protestation chez les prisonniers politiques incarcérés à Ngaragba. Ils sont cinquante-cinq à dénoncer une action connue pour être celle qui précède l'élimination physique. Leur dénonciation est faite par écrit:

Ngaragba, Le 17 juin 1984

Les détenus politiques de la prison de Ngaragba

A

Monsieur le ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Le samedi 16 juin le Régisseur de la Maison centrale de Bangui a convoqué dans son bureau, nos délégués pour leur notifier, en présence de ses collaborateurs, les sanctions prises à notre encontre par le chef de l'Etat, à savoir:

1° Mise sous chaînes des détenus politiques, qualifiés de récalcitrants.

2° Fermeture du quartier des détenus politiques 24 heures sur 24.

3° Interdiction de tous soins médicaux.

4° Suppression de visites des parents.

5° Suppression de toutes activités sportives et récréatives, etc.

En d'autres termes, retour aux conditions inhumaines de détention appliquées aux détenus politiques avant la visite du chef de l'Etat au cours de laquelle il avait ordonné non seulement que soient assouplies nos conditions de détention mais également l'amélioration de notre ration alimentaire en qualité et en quantité.

Cette série de mesures intervient après les faits que nous avons l'honneur de vous exposer:

*Le vendredi 15 juin 1984, à 6 heures 45, le maréchal des logis chef **Kolongo**, commandant la brigade de gendarmerie de Landjia, débarque à la Maison centrale de Ngaragba et, en l'absence du Régisseur, fait discrètement appeler le prévenu **Donatien M'Boya Ndamokodjiade**, qu'il emmène dans un véhicule banalisé (taxi réformé) pour une destination inconnue.*

*Tard dans la soirée, au moment de la fermeture de notre quartier, ayant constaté l'absence de notre camarade et inquiets, nous nous sommes enquis, par l'intermédiaire de nos délégués, de son sort auprès de l'officier de sécurité, l'aspirant **Yosse**. Nous lui avons demandé de contacter le Régisseur à cet effet.*

N'était-il pas normal que nous, «nouveaux pensionnaires» de la tristement célèbre prison de Ngaragba, nous nous inquiétions de la résurgence de ces pratiques illégales et inhumaines, lesquelles ont pourtant été dénoncées à maintes reprises par le chef de l'Etat dans ses déclarations au peuple centrafricain.

Tandalet Hozì Okito
Baga-Yambo Théodore
Ouedane Gaston
Bondeboli Michel-Paulin
Mété-Yapendé Jean
Allam Jérôme
Dalemet Bernad
Gbenengaina Marc
Mandjimbo Constantin
Dongo Jean
Zamboli Jean-Jacques
Oumar Hassan
Soumain Hahamat
Mahamat Adanao
Djimbaï François
Bangam Jacques
Linda Joseph
Doning Jean-Claude
Koé Joseph
Nganamokoe Maurice

Miango Grégoire
Wangbo André
Gon Léon
Pandayen Sylvestre
Narbe Emmanuel
Ndamossoua Joseph
Vondade Marcel
Mokolongo Clément
Karpegnan Dédé Raymond
Bangakote Fleuris
Ndako Pascal
Domogoe Michel
Nguepenindji Michel
Dembélé Vincent
Balangba Jacques
Bangué Michel
Ganazoui Raymond
Bassiloua Hassan
Doubia François
Béni Emmanuel
Berberati David
Kahomat André
Kossi Gabriel
Alazabo Benjamin
Kpakpa Isaac
Feissona Dieudonné
Doungoumalé Alphonse
Mogana Joseph
Mérézou Ernest
Mosset Jean de Dieu
Ing-Namna Martin
Yau Victor

Le 28 juillet 1984, deux anciens membres du **C.M.R.N.**, le colonel **Gaston Ouedane** et le commandant **Jérôme Allam**, sont condamnés par le Tribunal spécial de Bangui à 10 ans de prison pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

Le colonel **Ouedane**, ancien ministre de l'Intérieur, était ministre de la Fonction publique et le commandant **Allam**, ancien secrétaire d'Etat à l'Intérieur, était secrétaire d'Etat au Commerce au moment de leur arrestation, en 1983.

Le 1^{er} août 1984, sur ordre de **Grélombé, Nazim Arbid**, de nationalité française, est arrêté et emprisonné pendant deux mois et demi au commissariat central, puis à la gendarmerie. Aucune accusation n'est portée contre lui et aucune inculpation ne lui sera notifiée. Le 14 octobre, des policiers le convoient jusqu'à la frontière camerounaise avec l'intention de l'expulser. **Mais Nazim Arbid**, dépourvu d'argent, de papiers d'identité, de visa d'entrée, est refoulé. Finalement, des parents qui résident à Yaoundé sont alertés et cautionnent son entrée au Cameroun.

Nazim Arbid a été empêché de récupérer l'argent qui était sur son compte, 55 millions de francs CFA (1 million 100 000 francs français), à l'Union bancaire en Afrique centrale (U.B.A.C.). Le directeur de la banque, **M. Koyagbélé**, ami de **Kolingba**, a répondu à **Nazim Arbid**, qui menaçait de porter plainte:

-Vous portez plainte où vous voulez....je m'en fous!

A la date du 5 août 1984, **Joseph PotoLOT**, incarcéré le 29 novembre 1983, est toujours emprisonné au commissariat du port. Il est soupçonné d'avoir préparé le retour de **Bokassa**, mais son dossier est vide: pas le moindre témoignage ou document, pas le moindre début de preuve. Tous les deux mois, un commissaire de police lui pose deux ou trois questions sur son emploi du temps au cours de journées choisies au hasard dans les années passées...

Le 19 août 1984, **Patrice Endjimoungou** adresse à **Grélombé** la lettre suivante:

-Arrêté par vous-même, dans votre bureau, le mercredi 8 août 1984 aux environs de 10 heures 30, et devant être déporté (assigné à résidence surveillée) illico presto, selon la décision que vous avez prise sur-le-champ et les instructions que vous avez données à monsieur le Directeur des services de la police administrative, je suis transféré depuis ce jour, 14 heures, au commissariat du deuxième arrondissement pour y être gardé à vue.

*«Après m'avoir déclaré, ce 8 août 1984, que vous m'attendiez depuis longtemps pour m'arrêter et me déporter aussi, vous m'avez accusé de «non-respect de la trêve politique», alors que j'étais venu vous signaler qu'en l'absence de précision ou de la mention «par mois», les autorités de la Ouaka, sous-préfecture de Kouango, avaient estimé que le Docteur **Abel Goumba** n'avait droit qu'à 200 francs CFA (5 francs français) par jour de vivre, sur les 60.000 francs CFA (1 500 francs) que le gouvernement venait de faire parvenir pour lui, à Kouango.*

«Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que le temps de ma garde à vue est largement dépassé et se prolonge depuis plus d'une semaine (depuis le vendredi 10 août 1984, à 14 heures), sans qu'il me soit assuré, par vous, de ration alimentaire de l'Etat, dont vous m'avez fait le prisonnier.

Dans l'attente de savoir quel sort vous voulez, en définitive, me réserver, je vous prie d'agréer...».

Le 31 décembre 1984, 53 détenus politiques, incarcérés à Bangui ou placés en résidence surveillée depuis près de trois ans, sont libérés. Parmi eux, la quasi-totalité des leaders des partis dont l'activité avait été suspendue au lendemain du pseudo-coup d'Etat du 1^{er} septembre 1981: **Abel Goumba**, **Henri Maïdou**, **Sylvestre Bangui**, **Simon-Narcisse Bozanga**, **Patrice Endjimoungou**, **Tandalet Hozì-Hokito**, ainsi que **Joseph PotoLOT**, **Paul Otto**, **Nestor Sollet**. Indiscutablement, le voyage de **François Mitterrand** en Centrafrique (12-13 décembre 1984) n'a pas été étranger à ce brusque accès de mansuétude.

L'année 1985 est marquée par l'affaire **François Guèret**, secrétaire général du Mouvement pour la démocratie et l'indépendance (M.D.I.) et ancien Haut-commissaire chargé des sociétés d'Etat.

En voici la chronologie:

13 février 1985: Arrestation et détention de **François Guèret** au commissariat du port.

4 mars 1985: Début des interrogatoires, à l'issue desquels les chefs d'inculpation suivants sont retenus contre lui:

1° Destruction de documents administratifs;

2° Entrave à la bonne marche de l'administration.

3° Incitation au désordre public.

18 mars 1985: Le Procureur de la République conclut à une «insuffisance de preuves» et transmet son dossier au Tribunal spécial. Une nouvelle instruction aboutit au chef d'inculpation suivant: **«Refus de porter la tenue militaire en tant que Haut-commissaire».**

30 mars 1985: Le Parquet décide qu'il n'y a pas lieu à poursuite judiciaire.

25 avril 1985: Remise à **Kolingba** du rapport du Procureur de la République et du Procureur général de la Cour d'Appel par le ministre de la Justice, M. **Kalène**. Ce rapport conclut à la libération pure et simple de **François Guèret**.

3 mai 1985: Kolingba ordonne une seconde instruction et remet le dossier de **François Guèret** à **Edouard Franck**, ancien ambassadeur à Paris, actuellement chargé de mission à la Présidence de la République. François Guèret est soumis à de nouveaux interrogatoires préparés par **Jean Kpoka**, adjoint de **Grélombé**.

29 mai 1985: Un autre chef d'inculpation est retenu à charge contre **François Guèret**: «*Tentative de renversement du pouvoir à l'aide d'un groupe de mercenaires*».

16 juillet 1985: Des militants du M.D.I. de François Guèret: **Zarambaud, Amedi, Ngoupande, Djimarem, Mandazou, Manga, Mbatoube** et **Mpokomandji** sont interrogés sur les antennes de «Radio-Centrafrrique» par **Grélombé** qui tente de les intimider et les menace d'arrestation.

31 juillet 1985: **François Guèret** est condamné à dix ans de prison ferme et dix ans de privation d'exercice de droits civiques et civils pour les motifs suivants:

1°Offense au Chef de l'Etat (Entendre: critique du C.M.R.N. et de Kolingba).

2°Appel à la déstabilisation du pouvoir (François Guèret a écrit au gouvernement français pour le mettre en garde contre le soutien qu'il apporte au régime du C.M.R.N.)

Le 7 août 1985, dans «*Jeune Afrique*», **François Soudan** écrit:

«La commission d'enquête a «découvert» un document qui sert de base aux accusations. Il s'agit d'une lettre de **François Guèret**, écrite le 18 février 1985, soit cinq jours après son arrestation, adressée à **Jean-Christophe Mitterrand** (fils du président français et adjoint du conseiller aux Affaires africaines de l'Elysée, **Guy Penne** qui était alors de passage à Bangui.

«Si cette lettre, dans laquelle **Guèret** critique la junte au pouvoir et demande à **Jean-Christophe Mitterrand** d'intercéder pour sa libération, a pu, par des moyens détournés, être déposée à l'ambassade de France puis remise à son destinataire, une photocopie s'est mystérieusement retrouvée entre les mains du colonel Mansion».

Mais à propos de cette affaire, de Bangui, est parvenu en France où il est largement diffusé, un tract dont voici le texte:

«Le fond de la question, c'est que c'est le fils Mitterrand qui a livré François et il faut que cela soit dit et écrit, contrairement à l'article de «*Jeune Afrique*». Voici le processus: sa lettre est bien parvenue à l'ambassade de France qui a chargé un planton centrafricain de la porter à **Christophe Mitterrand** au Palais de la Renaissance; c'est le garde du corps centrafricain du Fiston qui donne décharge et ouvre la lettre.

«Il la porte au chef de l'Etat. Après lecture, celui-ci réunit son staff qui lui conseille de photocopier la lettre et de renvoyer l'original au destinataire qui, après lecture, est venu lui-même la donner à **Kolingba**. Actuellement, l'original est encore à Bangui et non une copie. Qui a livré qui? Il est vrai qu'il ne requiert pas tous les suffrages, mais il faut souligner que le sentiment francophobe au sein de la jeunesse est terrible. Les Français sont vus comme des lâches. Ils ont laissé tomber **Abel Goumba** et maintenant, c'est **François Guèret**».

Le **colonel Mansion** et **Jean-Christophe Mitterrand** sont là directement interpellés.

Présidence de la République Centrafricaine: une affaire «à l'Africaine»

Selon on proverbe turc: «*Si vous menez une âme loin, même à La Mecque, il n'en reviendra jamais qu'un âne*». Question: alors, pourquoi **Valéry Giscard d'Estaing** a-t-il conduit **David Dacko** à Bangui?

Il n'est pas possible d'écrire l'histoire de la vie politique en Centrafrique, du 1^{er} septembre 1981 à ce jour - quatre années marquées par la présence au pouvoir de Kolingba et des ministres-militaires - en occultant le rôle de **David Dacko**. Avant, pendant et après cette période.

Prédécesseur de **Bokassa** auprès duquel il tint le rôle de conseiller avant de lui succéder, il a précédé **Kolingba** à qui il a rétrocédé la présidence de la République; mais - parallélisme à souligner-, le rôle de conseiller qu'il occupe à nouveau, il l'a cette fois revendiqué.

Il faudra bien un jour instruire le procès de cet homme qui est un des principaux responsables de la dramatique situation dans laquelle se débat la Centrafrique. A charge contre lui, il y a le fait qu'il est récidiviste puisque par deux fois, délibérément, il a desservi son pays. L'histoire retiendra qu'il n'a pu le faire, en 1979, qu'avec l'appui de **Valéry Giscard d'Estaing**, alors président de la République française.

Les Français, cela est connu et a été fort bien dit, ont la mémoire courte. Très peu ont un souvenir précis du passage de **David Dacko** à la tête des affaires de son pays du 13 août 1960 (quelques mois après la mort de Barthélemy Boganda) au 31 décembre 1965 (accession au pouvoir de **Bokassa**).

Ils sont peut-être un peu plus nombreux à avoir retenu quelques bribes de sa seconde intrusion sur la scène politique centrafricaine du 21 septembre 1979 (déposition de **Bokassa**) au 1^{er} septembre 1981 (passation du pouvoir à **Kolingba**). Par contre, la majorité des Français, informée à l'époque par des médias soumis à des pressions gouvernementales, n'a jamais su qui était réellement **David Dacko**. Son retour au pouvoir a été salué par la quasi-totalité des journaux en des termes louangeurs tirés d'une fiche le concernant et fournie en direct par le service de presse de l'Elysée. Le texte affirmait:

«David Dacko a renversé Bokassa à la faveur d'un coup d'Etat. Modéré, catholique, francophile, ce fils d'agriculteurs pauvres est d'un abord simple et affable. Une longue expérience des affaires politiques, un incontestable prestige dans la population et une intégrité indiscutable en font l'homme de la situation».

Tout cela était faux de A à Z, et va être démontré. Comme il va être prouvé qu'en ayant recours à la désinformation à tous les niveaux, **Valéry Giscard d'Estaing** a certes déstabilisé Bokassa mais que conséquence effroyable, il a du même coup rompu l'équilibre de l'Afrique francophone.

Partir du point A, c'est partir de **David Dacko** surnommé par les Centrafricains «D.D.» ou «Gros David» ou encore «la vache qui rit». Qui est cet homme?

Il est né en 1930 à Bouchia, dans l'ouest de la Centrafrique. Son père, agriculteur, gère aussi une petite épicerie. C'est en 1957 qu'il entre dans la vie politique comme député à l'Assemblée territoriale. Ses collègues l'affublent déjà d'un surnom, «député de la Chambre de commerce», tant il est vrai qu'il doit son écharpe de parlementaire à cet organisme qui abrite les hommes les plus représentatifs de la colonie française du négoce.

Soutenu par de puissants intérêts et parrainé par la veuve de **Barthélemy Boganda**, le chef de l'Etat centrafricain dont l'avion a explosé en plein vol, **David Dacko** accède à la magistrature suprême le 13 août 1960.

Dans «*L'encyclopédie politique et constitutionnelle*» éditée par l'Institut international d'administration publique, le professeur **Pierre Kalk**, éminent spécialiste de l'Afrique centrale, a publié un ouvrage intitulé «*La république centrafricaine*» dans lequel est analysée la première présidence de **David Dacko**. Découvrons-la:

«Le nouveau président, se disant le parent et l'héritier spirituel de Boganda, est loin cependant d'avoir la popularité et l'autorité de ce dernier. Pendant sept années de pouvoir, il allait réaliser la mise en place des structures du nouvel Etat au prix d'un durcissement de plus en plus accentué du régime.

«Dès juillet 1959, David Dacko, auquel l'Assemblée avait refusé les pleins pouvoirs, déclarait démissionnaire Goumba qui était resté au gouvernement.

«Dès lors, comme la constitution l'y autorisait, Goumba créait une opposition parlementaire et fondait un nouveau parti: le Mouvement de l'évolution démocratique de l'Afrique centrale (M.E.D.A.C.).

«Les 16 et 17 mai 1960, était établie une charte de l'Union des républiques d'Afrique centrale (U.R.A.C.) qui, à défaut du Gabon qui s'était récusé, réunissait le Tchad, le Congo et la République centrafricaine; la charte était remise en question par le gouvernement congolais belge, avec les conséquences que l'on sait, introduisait un facteur nouveau et considérable dans la vie politique des Etats nés de l'ancienne Afrique équatoriale française.

«Prévisible dès l'acceptation fin 1959 par le général de Gaulle du principe d'indépendance pour le Mali, le processus d'accession à l'indépendance de l'A.E.F. débouchait finalement, non pas sur un Etat «aéfien» uni comme l'avait souhaité Boganda, mais sur quatre républiques indépendantes demandant chacune son admission à l'O.N.U.».

«La signature des accords de coopération donnait à l'opposition l'occasion d'une vive campagne contre le gouvernement Dacko, accusé de n'avoir même pas négocié ces accords, copiés sur les modèles malien et malgache. Le 20 septembre, lors d'élections partielles destinées à pourvoir les postes de députés vacants par suite de la disparition de Boganda et de Fayama, le M.E.D.A.C., malgré les pressions administratives, obtenait plus de 20% des suffrages.

«En novembre, le conflit entre partisans de Dacko et partisans de Goumba était devenu aigu. Le dépôt d'un projet de loi modifiant profondément le régime et supprimant pratiquement les libertés politiques provoquait une tentative de manifestation du M.E.D.A.C. Celle-ci fournissait à Dacko un prétexte pour dissoudre le parti et emprisonner les dirigeants.

«En acceptant de voter des mesures d'exception contraires à la Constitution, les membres de l'Assemblée nationale obtenaient de voir leur mandat confirmé jusqu'en 1964, mais il se condamnait à n'être plus que les membres d'une chambre d'enregistrement des actes du pouvoir. Dacko, devenu président de la République sans élection, allait s'occuper, d'une part, à mettre sur pied les différents services de l'Etat, avec des fonctionnaires français restés pour la coopération, d'autre part à se forger une audience populaire.

«Après avoir recherché vainement une fusion des groupuscules politiques qui ne faisaient pas, comme le M.E.D.A.C. l'objet d'une mesure d'interdiction, Dacko décidait de transformer le M.E.S.A.N. (Mouvement pour l'évolution sociale de l'Afrique noire), parti d'Etat fondé par Boganda, en mouvement de masse et parti unique».

«En 1962, il déclarait «jeter les bases nouvelles de l'organisation du pays», prononçait la dissolution de tous les partis politiques, et décidait «l'institutionnalisation» du M.E.S.A.N. Le parti fusionnait en quelque sorte avec les organes de l'Etat.

«Toute la population, enfant y compris, était tenue d'y adhérer et de verser des cotisations. Le M.E.S.A.N. était aussi proclamé instance suprême de la nation, et il avait la charge de proposer des candidats à tous les mandats, depuis celui de simple conseiller municipal à celui de chef de l'Etat et à tous les postes dits politiques, de l'attaché de cabinet au ministre. Un comité directeur du M.E.S.A.N., composé de vieux compagnons de Boganda qui avaient gardé une certaine audience auprès de la population, était créé. Il devenait une sorte de super-gouvernement chargé de définir la politique nationale et de veiller à son exécution.

«En fait, ce comité dissimulait le pouvoir discrétionnaire du chef de l'Etat. Le 15 novembre 1983, le régime présidentiel était officialisé par une loi constitutionnelle. Celle-ci prévoyait que le président de la République, doté des plus larges pouvoirs, était élu pour sept ans au suffrage universel.

«Le 5 janvier 1964, le M.E.S.A.N. présentait Dacko comme candidat unique aux élections présidentielles. Le chef de l'Etat centrafricain se voyait plébiscité par 668 822 voix sur 686 929 votants et 732 139 inscrits. Dacko remerciait le peuple de la "confiance magique" qui lui avait été accordée. Le 19 mars 1964, une nouvelle assemblée était élue. La liste nationale unique du M.E.S.A.N., portant soixante noms, était à son tour élue par 602 964 voix sur 613 600 votants et 728 981 inscrits. Le personnel parlementaire avait été en partie renouvelé. Dacko demandait aux députés d'être surtout des "animateurs ruraux" et de renoncer à des habitudes trop européennes.

«Cette élection marquait, comme le souhaitait Dacko, la fin de toute activité politique en Centrafrique. Les syndicats étaient eux-mêmes regroupés en un syndicat national unique sous le contrôle de l'Etat. Les chefs de l'opposition ayant été relâchés dès 1963, après des condamnations destinées surtout à justifier leur détention, la situation politique du pays passait à l'extérieur pour être sans problème.

«Des problèmes intérieurs menaçants minaient cependant l'Etat centrafricain au fur et à mesure de sa construction.

«Les congrès du M.E.S.A.N. de Bambari (1962) et de Berberati (1964), qui organisés par les collaborateurs du président de la République, cachaient mal des difficultés nombreuses qui surgissaient dans les préfectures et sous-préfectures. Préfets, parlementaires et dignitaires du M.E.S.A.N. se renvoyaient mutuellement les accusations de corruption et de détournement. La ponction fiscale atteignait un taux élevé. Aux cotisations obligatoires du M.E.S.A.N., qui doubtaient en fait les impôts de capitation, venaient s'ajouter les souscriptions obligatoires à un emprunt national aux buts mal définis. La population rurale se voyait dépossédée, dès la vente de ses récoltes, de la totalité des espèces monétaires qu'elle recevait au profit de quelques privilégiés.

«Mais au lieu de sévir, Dacko entreprenait un long voyage impromptu dans les capitales européennes pour solliciter des crédits. La préparation du budget 1966 se révélait particulièrement délicat. Grand bruit était fait autour du traité d'amitié contracté avec la Chine populaire et d'un prêt sans intérêt accordé par ce pays à la Centrafrique (un milliard de francs CFA, soit 20 millions de francs français).

«En décembre 1965, devenu conscient de son impuissance à résoudre les problèmes financiers, **Dacko** offrait sa démission à ses ministres qui la refusaient. Un coup d'Etat était organisé pour porter au pouvoir en fin d'année le **commandant Izamo**, chef de la gendarmerie. Mais, dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, l'armée, dont les chefs se sentaient menacés par ce projet de putsch, décidait d'entrer en action. **Izamo** était arrêté, puis les militaires s'emparaient des bâtiments publics et du terrain d'aviation. Ils s'assuraient de la personne des ministres, des collaborateurs de Dacko et des membres du comité directeur du M.E.S.A.N. A l'exception d'une courte fusillade autour de la gendarmerie, ils ne rencontraient aucune résistance. Le palais présidentiel était pris. Dacko était arrêté alors qu'il s'enfuyait en direction de Mbaïki. Ramené au Palais, le chef de l'Etat centrafricain abandonnait ses fonctions le 1^{er} janvier 1966, à 4 h 20 du matin, et remettait tous ses pouvoirs à son chef d'état-major, le **colonel Jean-Bedel Bokassa**».

L'étude, toute de pondération du professeur **Pierre Kalk**, doit recevoir des précisions complémentaires.

En 1965, **David Dacko** avait le dos au mur car il était incapable d'expliquer la disparition d'une partie importante des fonds collectés au titre de l'emprunt national. Quand au traité d'amitié contracté avec la Chine populaire, et au prêt consenti sans intérêts, la contrepartie non révélée à l'opinion publique mais cependant connue du ministère des Affaires étrangères, à Paris, laissait penser que **David Dacko** était atteint de démence.

Tous ceux qui l'ont approché à l'époque se souviennent de son état d'abattement total ponctué de crises de larmes ou de périodes hachées de tics et de bafouillages. Ce n'est pas une, mais quatre fois qu'il offrit sa démission à ses ministres qui la refusaient pour sauvegarder leurs privilèges et leurs avantages. Retenons aussi que c'est sous sa présidence que sont nés et se sont développés en Centrafrique la corruption et les détournements.

Et puis, pour terminer, ce point d'histoire. **Bokassa** n'a pas fait un coup d'Etat; il a contrarié une entente conclue entre **David Dacko** et **Jean Izamo** et l'a infléchi en sa faveur. Cela est connu de **David Dacko** et des nombreux acteurs et témoins des événements. Mais les médias français, instruments conscients ou non de la désinformation, persistent à écrire l'histoire d'une autre manière.

De quoi a été faite la vie de David Dacko entre le 1^{er} janvier 1966 et le 21 septembre 1979?

Si on l'écoute ou si on lit la presse française sur ce sujet, on apprend qu'il a été privé de liberté pendant douze ans et qu'il a vécu une cruelle détention (fer aux pieds, privation de nourriture et de soins médicaux, humiliation de toutes sortes). N'est-ce pas «*Jeune Afrique*» qui dans son numéro du 14 novembre 1979, a écrit: «**Dacko est resté huit ans prisonnier dans des conditions terribles, menottes aux poignets et complètement nu...**». Les multiples versions du long calvaire ne sont, en réalité, que fabulations (Larousse: «productions de l'imagination d'un malade mental»).

La vérité, la voici:

Quand il a été intercepté par une patrouille de soldats sur la route de Mbaïki et amené au camp de Roux où se trouvait **Bokassa**, **David Dacko** était effondré. D'une voix tremblante, il a imploré:

-Je reconnais mes torts, mon colonel, je reconnais mes torts. Je suis d'accord pour démissionner immédiatement.

Puis cette question:

-Allez-vous me tuer?

-Je n'en ai jamais eu l'intention, a répondu **Bokassa**.

Ce dernier a ensuite fait venir Catherine, son épouse, à laquelle il a demandé:

-Tu vas faire dîner le président et lui préparer une chambre.

Le lendemain matin, **Bokassa** a convoqué le beau-père de **David Dacko**, **M. Gniabodé**, et lui a remis une somme de 300 000 francs CFA (6 000 francs français) afin qu'il puisse subvenir aux besoins des femmes et des enfants de l'ancien président. Avec la recommandation de venir régulièrement voir le nouveau chef pour recevoir d'autres subsides.

Ensuite, au camp de Roux, **David Dacko** a vécu dans une villa, ancienne résidence d'un colonel de l'armée française, qui était exactement semblable à celle habitée par **Bokassa**. Ce n'est que quelques années plus tard qu'il s'est réinstallé dans sa maison natale, à proximité du village de Bérengo. Quand **Bokassa** était à Bangui, les deux hommes prenaient quotidiennement leurs repas ensemble.

De 1966 à 1979, grâce à **Bokassa**, **David Dacko** a continué à percevoir l'intégralité de son traitement de chef d'Etat et a vu se régler à son avantage un litige qui l'opposait depuis plusieurs années à la mairie de Bangui à laquelle il avait loué un immeuble et un terrain, Mbi Yé, sans jamais en recevoir les loyers. Du jour au lendemain, il a perçu les 6 millions de francs CFA (120 000 francs français) en retard.

En 1968, au cours d'une cérémonie officielle, **David Dacko** a reçu la cravate de commandeur de l'**Opération Bokassa**, du nom de la campagne lancée par le chef de l'Etat pour imposer la mutation des structures économiques et aussi le changement de la mentalité du peuple centrafricain.

En avril 1969, **David Dacko** a été l'artisan d'une tentative d'action subversive en Centrafrique, avec l'appui de l'ambassade de Chine populaire à Brazzaville. Il aurait dû passer en jugement mais trois mois plus tard, dans un souci d'apaisement, **Bokassa** se contentait de le mettre en résidence surveillée au camp de Roux. Cela a peut-être contribué à faire naître la légende du prisonnier traité de façon inhumaine par **Bokassa**!

La suite mérite davantage encore d'être connue.

Les affaires commerciales et industrielles de **Bokassa** étaient, à l'époque, réunies au sein d'une société: «*Le Paysan*». Celle-ci comprenait, notamment, une société d'import-export, la «*Centrafrique-Ciment*», ou C.A.C.I. En 1975, **Bokassa** en confiait la gérance à **David Dacko** avec un salaire mensuel de 350 000 francs CFA (7 000 francs français). La société fut si mal gérée qu'elle fut déclarée en faillite, au grand amusement de **Bokassa**, répétant à satiété:

-Ce ne sont pas des choses qui se font entre présidents... Ça ne fait pas sérieux!

Qu'à cela ne tienne! En décembre 1976, **Bokassa** nomme **David Dacko** au poste de conseiller politique et l'associe aux décisions les plus importantes sur les politique, économique et social.

Autre incident de parcours pour **David Dacko**, à partir de la S.A.C.A., une société à la tête de laquelle il a été placé par **Bokassa**. En octobre 1978, il vent pour 500 millions de francs CFA (10 millions de francs français) de café au gouvernement de Tripoli. Il reçoit un versement de 200 millions dès les premières livraisons. Mais il s'avère qu'elles ne sont conformes ni en qualité ni en quantité aux clauses du contrat. La vive tension qui s'ensuit entre **David Dacko** et l'ambassadeur libyen, M. **Bachir Salah Bachir**, entraîne la rupture du contrat...et la disparition mystérieuse de la plus grande partie des fonds déjà parvenus à Bangui.

Certains esprits malveillants attribuent à cette péripétie l'empressement de **Valéry Giscard d'Estaing** à soutenir **David Dacko**, devenu l'ennemi juré des Libyens, pour renverser Bokassa, le 21 septembre 1979.

Quoi qu'il en soit, et en fonction de ce qui précède, on est confondu par l'impudence de **David Dacko** et la candeur des journalistes, alliés pour vilipender **Bokassa** coupable d'avoir infligé à son prédécesseur le traitement barbare dont nous venons de souligner le raffinement!

Voici donc, succinctement présenté, celui qui a été choisi par **Valéry Giscard d'Estaing** pour succéder à **Bokassa** en vertu d'un argumentaire partagé avec **René Journiac**, son conseiller d'alors pour les Affaires africaines:

-**David Dacko** est l'homme de la situation; mieux, dans cette affaire, il est l'homme providentiel. Elu, en son temps, au suffrage universel, il est normal que la France le rétablisse dans sa position.

Une définition qui énonce en peu de mots un maximum de sornettes.

Le 5 janvier 1964, **David Dacko** est présenté comme seul candidat aux élections présidentielles par le M.E.S.A.N., parti unique et d'Etat. Où donc le suffrage universel trouve-t-il sa place dans une procédure d'élection à caractère dictatorial?

Par ailleurs, le rétablissement par la France de **David Dacko** dans sa position a été un acte illégal: la Constitution française ne donnait à **Valéry Giscard d'Estaing** ni le droit ni le pouvoir de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant et souverain. Le coup de force militaire français a été exécuté en violation de toutes les règles du droit international. Il n'a été précédé d'aucun comité interministériel et on ignore toujours à quel stade des préparatifs en a été informé le chef de la diplomatie, **Jean-François Poncet**.

Il s'est donc bien agi d'un abus, d'un excès de pouvoir comme dans le cas de la pseudo-réinvestiture (façon giscardienne) de **David Dacko** installé à Bangui dans des conditions non conformes à la Constitution de l'Etat centrafricain.

Valéry Giscard d'Estaing a manipulé la loi fondamentale de ce pays en invoquant abusivement la légitimité de **David Dacko** basée sur son élection de janvier 1964.

La démonstration peut en être faite très simplement.

Si l'on considère que le gouvernement français, comme bien d'autres gouvernements, avait reconnu le régime **Bokassa** qui avait évincé **David Dacko** le 1^{er} janvier 1966; que cette reconnaissance signifiait juridiquement que le seul représentant légitime de l'Etat centrafricain sur le plan national et international était le gouvernement de **Bokassa**; que, du même coup, le mandat de **David Dacko** était devenu caduc; que, d'autre part, il est indéniable que **David Dacko** avait accepté d'être le conseiller politique de **Bokassa**, fonction qu'il exercera jusqu'au départ de ce dernier; la conséquence - et le fait juridique-est que l'acceptation de cette fonction par **David Dacko** équivalait à une remise en cause de son mandat par lui-même.

L'Elysée a si bien réussi le lavage du cerveau de «Gros David» que le 17 février 1980 il confirmera au «Monde» la thèse élaborée par ses protecteur français:

-J'ai été mis dans l'impossibilité d'exercer mon mandat par le coup de force militaire du 31 décembre 1965, sans que cet empêchement porte atteinte à la constitutionnalité de mes pouvoirs.

Dans quelles conditions David Dacko s'est-il laissé convaincre qu'il était, providentiellement, en réserve de la République centrafricaine?

Dans les derniers jours du mois de juin 1979, il rend visite à **Bokassa**, dans sa résidence de Bérengo, et lui fait part de ses ennuis de santé. Il explique qu'il a des problèmes de vésicule biliaire et des inquiétudes sur l'état de son cœur. Il demande l'autorisation d'aller consulter des spécialistes à Paris et précise: *«J'en profiterai pour suivre des cours d'économie»*. **Bokassa** donne son accord.

Après un séjour d'une semaine chez des amis à Nice, **David Dacko** gagne Paris, où il prend un appartement au *Flatotel*, dans le 15^{ème} arrondissement. Cet établissement, situé sur les bords de la Seine, est spécialisé dans la location d'appartements à la semaine. Parmi les locataires du moment se trouve un ancien ministre centrafricain, **Louis Alazoula**.

A Paris, **David Dacko** suit en effet un traitement médical. Il se rend aussi en cure à Vichy et, dès son retour, travaille avec le chef des missions de coopération, **M. Mérand**, qui l'initie aux arcanes de l'économie.

La présence de **David Dacko** en France est certes justifiée par des examens et des soins médicaux mais elle a aussi été programmée par l'Elysée en contact avec le Premier ministre centrafricain, **Henri Maïdou**. Celui-là même qui a eu l'idée, alors qu'il était ministre de l'Education nationale, de décréter le port obligatoire de l'uniforme pour les 200 000 élèves de tous les collèges et lycées. C'est lui qui a décidé, comme Premier ministre, la mise en application de cette décision qui déclencha les manifestations de janvier 1979. **Bokassa** parle de **Henri Maïdou** en ces termes:

-J'ai eu le temps de bien réfléchir à son rôle dans les événements qui ont entraîné ma chute. Je peux dire, à coup sûr, que tout a commencé au dernier voyage en Centrafrique de **Valéry Giscard d'Estaing**, quand celui-ci a invité officiellement **Henri Maïdou** à lui rendre visite à Paris. Il n'existait ni motif ni raison justifiant une telle invitation. J'en ai fait la remarque à **David Dacko**, mon conseiller.

Sondé par **Valéry Giscard d'Estaing**, **Henri Maïdou** refuse de jouer les premiers rôles mais se déclare prêt à participer à la chute de **Bokassa**. Pour cela, il prend appui sur son frère, **Christophe Maïdou**, ancien ambassadeur de son pays aux Etats-Unis et actuellement secrétaire-général du ministère centrafricain des Affaires étrangères.

L'Elysée s'est livré à un examen de pure forme des trois cartes qui ont pour nom **Ange Patassé**, **Abel Goumba** et **Sylvestre Bangui**. Ces trois leaders politiques sont écartés car ils ne correspondent pas aux critères requis. Un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay juge le trio de façon lapidaire:

-**Patassé** est trop dur, **Goumba** est trop mou, **Bangui** est trop «pas assez».

D'où la focalisation en **David Dacko**.

Dès son premier entretien avec **René Journiac**, **David Dacko** ne cache pas ses réticences. Il se montre méfiant et amer. Il n'a pas oublié l'indifférence manifestée par la France lors de son éviction en 1965, et met en avant ses ennuis de santé. Pressé par le conseiller de l'Elysée, il recommande l'ancien ministre **Bernard-Christian Ayandho** que les vicissitudes de la politique avaient écarté du gouvernement pour en faire le représentant d'Air Afrique au Gabon, puis au Tchad. **Valéry Giscard d'Estaing** refuse cette candidature, estimant que seul **David Dacko** peut s'imposer en Centrafrique.

Dans ce contexte, encouragé aussi par **Henri Maïdou** qui lui offre son concours, **David Dacko** finit par accepter. Il emménage alors dans un luxueux appartement mis à sa disposition par le gouvernement français. Il a une entrevue secrète avec **Valéry Giscard d'Estaing** à son domicile, rue de Bénouville. Le Président l'assure de son total appui et lui démontre qu'il est bien le seul à pouvoir succéder à **Bokassa**. Au cours de l'entretien, il lui donne quelques conseils:

-Lisez des traités d'économie. Informez-vous. Faites le point de la situation. L'économie centrafricaine est en retard de plus de cinquante ans. Cela ne peut pas durer. Elle doit faire des progrès. Sous votre impulsion. Sous votre autorité.

Les préparatifs militaires commencent. Le détachement du 3^e R.P.I.M.A., basé au Gabon, est prêt à intervenir. Il a participé à des manœuvres communes avec le Zaïre, qui ont duré moins d'une semaine dans la province du Shaba. Au terme de cet exercice, il a gagné le casernement qui lui était affecté à Libreville, au titre de la relève de la compagnie dite «tournante», maintenue par la France au Gabon en vertu des accords d'assistance militaire entre les deux pays. En réalité, le détachement est en état d'alerte, prêt à réaliser l'opération «Barracuda», du nom de ce poison rapace des Antilles. Il en est de même pour deux compagnies du 8^e R.P.I.M.A. stationnées à Ndjamena et qui ont reçu en soutien un peloton d'automitrailleuses légères du régiment d'infanterie de chars de marine (R.I.C.M.) habituellement basé à Vannes. Quatre hélicoptères Puma ont également été acheminés.

Le 25 août 1979 est la première date retenue pour le coup de force militaire français. Ce jour-là **Bokassa** doit effectuer un voyage à Berlin-Est et à Bucarest. Mais au dernier moment, sans raison, le voyage est décommandé et le «jour J» reporté.

Le 31 août 1979, **Valéry Giscard d'Estaing** passe la journée chez **Léopold Senghor**, le président du Sénégal, qui séjourne dans sa propriété normande de Courson, dans le Calvados. Les deux hommes complètent la mise au point des plans établis pour abattre **Bokassa**. **Léopold Senghor** objecte à **Valéry Giscard d'Estaing** qu'il est contre l'intervention des troupes françaises en centrafricaine.

-Cela ferait mauvais effet, affirme-t-il.

Mais il n'a pas l'intention de casser le jouet de l'homme qui pas deux fois, en un temps relativement court, a sauvé le Sénégal de la banqueroute en réanimant son budget par des injections massives de francs. Par ailleurs, il nourrit à l'endroit de **Bokassa** une véritable haine qui a déjà eu l'occasion de se manifester lorsqu'il a manipulé les cinq juristes de la «**Mission** de constatation des événements de Bangui» (juin-juillet 1979) qui ont eu à se prononcer sur la responsabilité du chef de l'Etat centrafricain. Il faut souhaiter, pour l'honneur de la justice africaine, que des juristes honnêtes rouvriront un jour le dossier de l'affaire **Bokassa**.

Le 6 septembre 1979 c'est au tour de **Mobutu**, le président du Zaïre, de déjeuner à l'Elysée. Consulté sur l'opportunité du coup de force militaire français, il acquiesce, apparemment heureux de satisfaire l'homme qui lui a sauvé la mise à Kolwézi. Il abandonne son ami **Bokassa** et efface de sa mémoire, notamment, la visite de ce dernier au Zaïre, en 1974, alors que discuté et détesté, il était au creux de la vague. A Lubumbashi, en présence des chefs d'Etat du Burundi et d Rwanda, des représentants diplomatiques de plus de vingt pays d'Afrique et d'Europe, **Bokassa** avait prononcé un fantastique discours qui avait subjugué l'auditoire et tiré les larmes des yeux de **Mobutu**.

-Tu es mon frère, avait-il dit à Bokassa. Tu seras toujours mon frère.

Abel et Caïn aussi étaient frères!

Paris poursuit les préparatifs et envoie en Centrafrique des éléments précurseurs. Il s'agit de personnel en civil du centre d'entraînement des réserves parachutistes du camp de Cercottes (Loiret), qui relève du service action du S.D.E.C.E. (Services de documentation extérieure et de contre-espionnage). Ces équipes se constituent en antenne de renseignements à l'ambassade de France, à Bangui. C'est cette antenne qui apprendra que **Bokassa** s'apprête à se rendre en Libye. Paris est aussitôt prévenu.

Le 19 septembre 1979 est le jour décisif: pour la deuxième fois, **Valéry Giscard d'Estaing** rencontre **Mobutu**. Pour celui-ci, ce sera le deuxième reniement avant que ne chante le coq...

Le 20 septembre 1979, **David Dacko**, qui habite maintenant chez un de ses enfants à l'Haj-les-Roses, dans le Val-de-Marne, est littéralement sorti du lit en pyjama au petit matin par des officiers français. On l'installe dans un avion de l'armée qui décolle aussitôt d'une base militaire près de Paris. Première escale: Ndjaména. Il descend de l'appareil pour remonter aussitôt à Nord d'un «Transall» prêt à s'envoler pour Bangui, avec, vient une centaine de soldats français.

Bokassa, lui, vient d'arriver en Libye.

Il est 22 heures, à l'aéroport de Bangui, lorsque la voix de l'hôtesse annonce au micro que le vol UY.700 de «*Cameroon Airlines*» en provenance de Douala, est annulé. Déçus, ceux qui étaient venus accueillir parents et amis rentrent chez eux. Mais certaines personnes qui s'étaient attardées dans le hall sont surprises de voir se poser des avions militaires d'où débarquent des soldats français armés.

L'opération «*Barracuda*» venait de commencer.



Il est 23 heures 50, ce jeudi 20 septembre 1979, quand **David Dacko** se fait entendre sur les ondes de la radio nationale, la «Voix de l'Empire centrafricain». En français, puis en sango, il déclare:

*-Je proclame solennellement la déchéance de l'empereur **Bokassa 1^{er}**, indigne d'occuper les fonctions de chef de l'Etat. Je m'engage, moi **David Dacko**, au nom du gouvernement de salut public et en mon nom personnel, à rétablir les libertés démocratiques, à rendre très rapidement la parole au peuple souverain et à assurer sa sécurité.*

Ensuite, le scénario se déroule comme prévisible, comme prévu. Aussitôt après l'annonce du coup d'Etat, la population descend dans la rue pour accueillir chaleureusement les forces françaises dans lesquelles elle met de grands espoirs. Elle connaît trop bien **David Dacko** pour se faire des illusions sur son compte. Des groupes d'excités pillent des magasins qui appartiennent à des Français et à **Bokassa**. Ce dernier a appris par la radio les événements intervenus dans son pays et il s'apprête à quitter d'urgence la Libye où il vient d'avoir un entretien avec le colonel **Kadhafi**.

A l'insu de tous, un mécanisme s'est mis en marche, c'est celui du schéma de l'énorme manipulation dont la population centrafricaine -et particulièrement la population banguissoise- va être le jouet. Elle ne veut pas de **David Dacko**?

Alors on va la «chloroformer» en lui procurant des dérivatifs: musique, bière, promesses, nominations, bien sûr, des arrestations et l'emprisonnement d'amis de **Bokassa**. Pour faire bonne mesure, des rumeurs font état d'une injection massive d'argent frais envoyé par la France; les soldats et les fonctionnaires centrafricains vont être enfin payés, le commerce va pouvoir reprendre. Bangui s'amuse et danse sur un volcan.

Les premières coulées de lave ne se font pas attendre. Quarante-huit heures après le coup de force militaire français, l'action de la France -très précisément celle de **Valéry Giscard d'Estaing**- est de plus en plus critiquée par la presse parisienne:

«*Le Matin*»: **David Dacko** a laissé de son passage aux affaires, entres après 1960 et 1965, un souvenir néfaste, celui d'un homme aux abois indécis, corrompu et autoritaire. La France, une nouvelle fois, joue donc avec le feu en apportant son aide active et même militaire à un homme fragile et peu populaire (**Christian Casteran**).

«*Libération*»: pendant les cinq années de son règne, **David Dacko** confirmera toutes ses limites: la corruption devient pratique courante. La population était pratiquement dépossédée de tout son numéraire et les fonctionnaires voyaient le tiers de leur salaire passer directement dans les caisses du «M.E.S.A.N.» ou dans l'emprunt national (**Elio Comarin**).

«*Le Figaro*»: Cette politique des clientèles africaines, des «coups fourrés» et des «opérations parallèles» est-elle de mise pour la France? La morale doit-elle être systématiquement absente des relations internationales et, plus précisément, des relations qui devraient être exemplaires entre notre pays et les Etats francophones d'Afrique? Nous ne le pensons pas. Ce n'est ni convenable ni, en fin de compte, efficace (**Serge Maffert**).

Pendant que les événements se déroulaient, **Bokassa** quittait Tripoli après un séjour de quarante-huit heures. Le 21 septembre 1979, à 19 heures 50, sa «Caravelle» atterrissait sur le terrain militaire d'Evreux, après que l'autorisation de se poser à Orly lui eût été refusée.

Les prises de position se télescopent. Celles des deux faux frères, **Léopold Senghor** et **Mobutu**, sont perfides chacune à leur manière. Le premier déclare:

*-Nous nous réjouissons des événements survenus à Bangui, et nous espérons que le président **David Dacko** va conduire son pays vers la démocratie. Ce qui devait arriver est arrivé, car le régime de l'empereur centrafricain ne tenait que par la dictature. Donc, au Sénégal, nous ne sommes pas du tout surpris du coup d'Etat réalisé par le président **Dacko**.*

Il faut rappeler qu'en décembre 1962, le vice-président sénégalais **Mamadou Dia** avait été accusé de vouloir renverser le président **Léopold Senghor**. Il avait été arrêté et les forces française stationnées à Dakar avaient aidé l'armée sénégalaise à maintenir l'ordre. Pour **Léopold Senghor**, la peur cohabite avec la reconnaissance!

De Bruxelles, le second fait savoir:

*-Ce qui compte, dans nos relations avec l'Empire centrafricain - aujourd'hui République- c'est la fraternité et le bon voisinage entre les deux pays. **David Dacko** a toujours été pour moi un ami.*

Il faut rappeler qu'en avril 1977 une rébellion éclatait au Zaïre dans la région du Shaba (ex Katanga). Le 6 avril, **Valéry Giscard d'Estaing** décidait l'envoi de treize «Transall», d'un DC8 et d'un Boeing 747 chargé de matériel militaire et de soldats marocains, pour sauver **Mobutu**. En mai 1978, la guerre reprenait au Shaba et les combats se concentraient autour de Kolwezi, la capitale du cuivre. **Valéry Giscard d'Estaing** envoyait des parachutistes français pour dégager la ville.

Pour **Mobutu**, la reconnaissance cohabite avec la peur.

Que pensent de la situation les trois leaders politiques centrafricains **Ange Patassé**, **Abel Goumba** et **Sylvestre Bangui**, candidats à la candidature, écartés par l'Elysée?

Ange Patassé, ancien premier ministre de **Bokassa**, et dirigeant du Mouvement de libération du peuple centrafricain (M.L.P.C.) fait à Paris la déclaration suivante:

*-Je reproche à la France de maintenir **M. Dacko** comme elle le faisait pour un gouverneur général des colonies, ce qui nous rappelle de mauvais souvenirs. Ce sera le peuple de Centrafrique qui, de toute manière, sera le vrai juge.*

De Cotonou, **Abel Goumba**, dirigeant du Front patriotique oubanguien (F.P.O.) fait savoir:

*-Pour nous, l'actuel régime centrafricain est illégitime, parce que **Dacko** a été hissé au pouvoir par l'armée française intervenue sans qu'aucune autorité locale ait fait appel à elle. La Centrafrique n'était menacée ni intérieurement ni extérieurement lorsque, dans la nuit du 20 au 21 septembre dernier, les parachutistes français ont amené à Bangui **Dacko**, simple citoyen parmi d'autres, auquel son titre d'ancien conseiller politique de **Bokassa** ne conférait aucun droit successoral à la tête de l'Etat.*

De Paris, **Sylvestre Bangui**, ancien ambassadeur en France et président du «Front de libération des Oubangiens» qui avaient récemment proclamé une «République de l'Oubangui» et constitué un gouvernement en exil, adresse ses félicitations à **David Dacko** et ajoute, selon l'A.F.P.:

-J'espère que nous ne serons pas oubliés pour la constitution du nouveau gouvernement.

En voilà un, au moins, qui avoue ouvertement avoir un gros appétit pour les choses du pouvoir! Dans le même temps où l'opposition centrafricaine se fait entendre, l'opposition française, comme en écho, lui répond. Elle le fait par la voix de **François Mitterrand**, Premier secrétaire du Parti Socialiste:

-La France doit éviter d'intervenir militairement dans les affaires internes des pays d'Afrique comme des autres. Les ministres qui ont été directement mêlés à cette affaire devraient démissionner.

Le 24 septembre 1979, à 3 heures 50 du matin, un DC8 quitte le terrain militaire d'Evreux avec **Bokassa** à son bord. Destination: la Côte-d'Ivoire où il est attendu par le président **Houphouët-Boigny**. A propos des conditions dans lesquelles se sont écoulées les cinquante-six heures où il est demeuré prisonnier dans sa «Caravelle», **Bokassa** a déclaré quelques semaines plus tard:

*-Je me demande pourquoi **Valéry Giscard d'Estaing** a aidé à ma déposition. Jamais mon pays, ni mon peuple ni mes ennemis n'auraient pu le faire dans de telles conditions.*

C'était un spectacle humiliant et honteux, pas seulement pour **Bokassa**, mais pour l'Afrique toute entière.

Le pouvoir de David Dacko a été programmé par Paris.

Une nuée d'experts et de coopérants de toutes spécialités s'abat sur Bangui, où dans la coulisse, des conseillers soufflent sa conduite au nouveau chef de l'Etat. De hauts responsables français «myxomatés» par l'Elysée, se comportent comme en pays conquis. **Robert Picquet**, ambassadeur de France, et le colonel **Mazza**, attaché militaire à l'ambassade, jouent les premiers rôles parce qu'ils ont été, ici, les principaux agents de la manipulation montée contre **Bokassa**. Ils croient participer à l'écriture d'un chapitre important de l'histoire de la Centrafrique et ne se rendent pas compte qu'ils violent l'histoire, mais n'obtiendront d'elle qu'un enfant mort-né.

Un troisième personnage est encore dans une loge de ce théâtre d'ombres et il y attend son tour de devenir acteur. Il s'agit du colonel **Mansion**. Un interprète de talent qui, après avoir joué le répertoire giscardien, servira le répertoire mitterrandien. Autrement dit, un homme à tout faire.

Pour l'heure, sur instruction de l'Elysée, ces représentants de la diplomatie et de l'armée se transforment en vulgaires barbouzes pour «faire le ménage» dans la résidence de **Bokassa**, à Béréngo. Cela n'échappe pas à **Christian Casteran**, du «Matin» qui, le 1^{er} octobre 1979, écrit:

*-«Mais il ne savait pas, ce naïf (**Bokassa**), que ces armes seraient inutiles, et que les véritables explosifs étaient les dossiers de l'Etat entreposés ici. Les barbouzes françaises le savent, qui depuis huit jours, ont amené en un lieu plus sûr des papiers qui pourraient être compromettants. Ce ne sont pas des Centrafricains qui les premiers prennent connaissance des secrets de **Bokassa** et de ceux qui partageaient avec lui le magot, mais les officiers de renseignement français sous les ordres du colonel **Mazza**».*

Quelques jours avant, le 29 septembre 1979, «Le Monde», par la plume de **Pierre Georges**, avait découvert et dénoncé de curieux démenagements:

«Bangui est resté parfaitement calme jeudi, plongé dans la moiteur d'une journée étouffante. Seul, de temps à autre, un hélicoptère se posant contre l'ambassade de France, gardée par quatre automitrailleuses, troublait le silence. Des soldats français déchargeaient des caisses de documents que le «Puma» était allé charger là-bas, au palais de Béréngo, toujours interdit aux journalistes. C'était l'empire, le vrai, qui s'en allait là vers de discrètes oubliettes».

En Centrafrique et en France, nul n'a jamais su ce qu'il était advenu des archives impériales et gouvernementales enlevées à Bangui, ni des archives personnelles de Bokassa enlevées à Béréngo. Comme dans l'affaire des diamants et du coup de force militaire sur Bangui, Valéry Giscard d'Estaing avec morgue, a nié l'évidence et refusé de répondre aux questions des parlementaires et des journalistes. Ces archives, ramenées en France, ont été dissimulées et le sont encore alors qu'elles appartiennent à la Centrafrique et son peuple. La Constitution Française ne donnait à Valéry Giscard d'Estaing ni le droit ni le pouvoir de s'affranchir des règles du droit international.

Etre au pouvoir, c'est disposer d'un gouvernement. Celui de **David Dacko**, constitué le 26 septembre 1979, comporte plusieurs membres qui faisaient partie du gouvernement de **Bokassa**. Cela est notamment vrai pour les tout premiers rôles: **Henri Maïdou** (Vice-président de la République); **Bernard-Christian Ayandho** (Premier ministre, chargé de l'économie et des finances), **Sylvestre Bangui** (Second vice-premier ministre, chargé des affaires étrangères). Celui-ci, comme on le constate, n'a pas été oublié par **David Dacko**. Le dernier de la liste, **François Guéret**, aura besoin de beaucoup de courage car il est, à la fois, attaché au cabinet du premier ministre, chargé du contrôle des finances, et de six ministères: justice, fonction publique, travail, affaires sociales, réformes administratives et «centrafricanisation»...

La veille, le 25 septembre 1979, **Bokassa** est arrivé à Abidjan où il va près de quatre années d'exil. Le président **Houphouët-Boigny** l'a serré dans ses bras et lui a dit:

-Tu es là fils, mon fils, Dieu est grand !

Depuis seize ans, la Côte-d'Ivoire a donné refuge à trois chefs d'Etat du **Dahomey** (aujourd'hui Bénin) chassés du pouvoir: **Hubert Maga**, en 1963, **Christophe Soglo**, en 1967, et **Emile Derlin Zinsou**, en 1969. Elle a été également le refuge de l'ancien chef sécessionniste du Biafra, **Odeu-Megwu Ojukwu**, réfugié du Nigéria en 1970, et de l'ancien président de la République du Togo, **Nicolas Grunitsky**, renversé en 1967.

Par un communiqué lu sur les antennes de la radio et de la télévision, l'arrivée de Bokassa en Côte-d'Ivoire a été annoncée de la façon suivante:

«Le bureau politique du P.D.C.I.R-D.A., élargi aux membres du gouvernement, aux parlementaires, aux membres du Conseil économique et social, aux officiers généraux supérieurs de l'armée, aux dignitaires du clergé catholique, protestant, musulman, au bureau de l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire et l'Association des femmes ivoiriennes, après avoir examiné la situation de l'empereur déchu, **Bokassa 1^{er}**, et chef de l'Etat de lui accorder, à demandé à l'unanimité au chef de l'Etat de lui accorder, à tire humanitaire, l'asile politique en Côte d'Ivoire.

«Tous les intervenants ont insisté sur le fait qu'il s'agit d'un acte de charité chrétienne, auquel notre pays ne peut se dérober devant, notamment, l'appel angoissé et les sanglots d'une épouse, d'une mère, l'ex-impératrice Catherine, sollicitant notre pitié».

Cependant, en France, l'opération «Barracuda» soulève de fortes réactions. La presse interroge et s'enflamme. Des révélations à propos des liens qui unissaient **Valéry Giscard d'Estaing** et **Bokassa** font scandale. L'opinion publique centrafricaine, déçue par la composition du gouvernement de **David Dacko**, exige une réelle «débokassisation» ainsi que des comptes. La présence des soldats français, experts et conseillers, exaspère. La résistance passive, les grèves revendicatrices et le mécontentement grèvent la machine.

En novembre 1979, malgré les espoirs confiants de son conseiller **René Journiac**, **Valéry Giscard d'Estaing** est désormais convaincu que la relève du président centrafricain va devenir inéluctable. Les rapports des diplomates français à Bangui sont unanimes sur un point: à moins d'avoir recours à des pratiques sanglantes, **David Dacko** n'est plus en mesure de contrôler la situation, en dépit de la présence des troupes françaises.

Henri Maïdou, vice-président de la République, semble être devenu le poulain préféré de Paris. Celui que l'on a surnommé à Bangui «**Monsieur Démenti**», lors des manifestations d'étudiants en janvier et avril 1979, est soupçonné de comploter pour s'emparer du pouvoir. Toujours impavide et souriant, **David Dacko** -surnommé «**La vache qui rit**» en raison d'une certaine ressemblance avec la tête du bovin ornant les célèbres boîtes de fromage-, feint de ne pas être au courant.

En fait de fromage, c'est du sien propre que se préoccupe le chef de l'Etat centrafricain repris par ses anciens démons: la corruption et les détournements. Il a obtenu de la France de pouvoir disposer librement de fonds secrets pour un montant de 75 millions de francs CFA (**1 million 500 000 francs français**). Il pourra ainsi continuer à assister les membres de sa famille et, en particulier, son fils **Bruno** dont les jongleries financières ont retenu l'attention du journaliste parisien **Jacques Bacelon**.
(...)

Mais, en disant «ça ne peut pas durer», David Dacko a aussi en tête l'idée d'abandonner un poste où les coups à recevoir se feront de plus en plus brutaux. Il déclare que par trois fois il a été envisagé de le remplacer, mais il ne peut, bien évidemment, révéler le nombre de fois où il a tenté de se donner un successeur. Une de ces tentatives devait passer par l'assassinat du général **André Kolingba**, chef d'état-major de l'armée centrafricaine, prévu pour faciliter la venue au pouvoir de **Monseigneur Ndayen**, archevêque de Bangui. L'opération avait été confié pour étude à un certain **Jacques L...**, dit «Le Sorbet», une barbouze française.

Par bien des côtés, la vie politique centrafricaine est semblable au spectacle du «Grand guignol», ce théâtre où le jeu des acteurs est forcé, les retournements échevelés et les chutes prolongées par le sang et la mort. Tout spectateur attentif a eu et aura encore l'occasion de vérifier la réalité de ce phénomène. Quoi qu'il en soit, le général **Kolingba** a eu connaissance, en son temps, du projet avorté de son élimination, et n'ignore rien, non plus, du coup d'arrêt porté à ses ambitions par **David Dacko**, au mois d'août 1980.

Le tracé de l'histoire est le suivant: quand il a constitué son gouvernement, le 26 septembre 1979, **David Dacko** a désigné pour le poste de Premier ministre, **Bernard-Christian Ayandho**. Celui-ci, qui est l'oncle de l'épouse du général **Kolingba**, n'a eu de cesse d'obtenir le retour en Centrafrique du militaire-ambassadeur, alors à Bonn. Ce premier résultat obtenu, **Bernard-Christian Ayandho** intervient à nouveau en faveur de son protégé qui reçoit une étoile supplémentaire et est nommé chef d'état-major de l'armée centrafricaine.

Quand, après quelques temps de l'exercice du pouvoir, **David Dacko** apparaît comme «ne donnant pas satisfaction», une solution de remplacement est envisagée par un groupe de Français animé par un honorable correspondant du S.D.E.C.E. C'est à ce moment-là que le **général Kolingba** se met sur les rangs et se heurte à une insurmontable difficulté: la majorité des responsables de l'armée centrafricaine ne veut pas suivre son chef d'état-major, en raison de ses attaches parentales avec **Bernard-Christian Ayandho**. Mais, il faut savoir que **David Dacko** était dans la coulisse.

Depuis, effacé et prudent, **Kolingba** n'en est pas moins devenu en quelques mois, et les derniers temps encore un peu plus à la faveur de l'état de siège, un des éléments de la partie complexe qui se joue à Bangui. En attendant, tous les observateurs estiment que seul, le maintien des troupes françaises empêche la situation de devenir explosive et la Centrafrique de sombrer dans un «processus tchadien».

Ange Patassé, replié dans sa propriété du «Kilomètre 10», à la sortie de Bangui, protégé par des centaines de partisans armés d'arcs et de flèches empoisonnées, s'y comporte comme le détenteur d'un véritable contre-pouvoir. **Ange Patassé** est devenu intouchable parce que tous les Centrafricains savent, maintenant, que sans les «magouilles manipulatrices» de l'ambassade de France, il serait le chef de l'Etat.

Puis, de façon imprévisible, estiment **David Dacko** lâche tout à coup du lest. Dans un premier temps, le 10 août 1981, il lève l'interdiction qui frappait le F.P.O. d'**Abel Goumba** et le M.L.P.C. d'**Ange Patassé**: dans un deuxième temps, le 16 août 1981, il lève l'état de siège. **Ange Patassé** met à profit ces mesures pour se rendre au Congo, à Brazzaville, où, en sa qualité d'ingénieur-zooteknicien, il est attendu pour l'étude de la mise en valeur de la vallée de N'ari.

Le mercredi 2 septembre 1981, la presse française est pleine de la nouvelle: **David Dacko** n'est plus président de la République centrafricaine, un coup d'Etat militaire a eu lieu à Bangui.

Comme toujours en pareil cas, de gros titres à sensation barrent la première page des journaux et ouvrent sur des articles rédigés avec des dépêches d'agences, agrémentés de supputations et de notations folkloriques. Les titres: «Putsch en douceur à Bangui» (*France-Soir*), «Coup d'Etat arrangeant» (*Libération*), «La Relève américaine?» (*Le Quotidien de Paris*), «L'inconnu de Bangui ! » (*Le Monde*), «Une épine pour la France » (*Le Figaro*), «Coup d'Etat en douceur et en ...douce» (*L'Unité*).

En ce qui concerne les articles, même s'ils se différencient par quelques détails inédits, le fond est d'une rare inconsistance. Pour deux raisons. D'abord, l'événement n'a été couvert par aucun journaliste présent sur les lieux; ensuite, il a été rapporté de façon tronquée, voire manipulée. Comme, hélas, beaucoup de faits historiques, le pseudo-coup d'Etat de Bangui a deux versions: la vraisemblable, destinée à la grande divulgation-ou consommation courante- et la vraie, connue seulement de ceux pour qui ce qui se passe dans les coulisses de l'histoire est l'Histoire.

En réalité, depuis le 10 mai 1981, date de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République française, David Dacko sait qu'il n'a rien à attendre du gouvernement socialiste. Par ailleurs, il a une véritable peur panique des mouvements d'opposition et surtout des manifestations qui pourraient éclater d'un moment à l'autre à Bangui.

Certes, il peut se retirer et abandonner la charge suprême à **Simon-Narcisse Bozanga**, le premier ministre -ce faisant, il respecterait l'esprit et la lettre de la Constitution- mais, vu le peu de caractère du personnage, ce serait à coup sûr permettre à l'opposition d'organiser et de réussir un véritable coup d'Etat. Avec la plus grande facilité.

Afin d'éviter ce piège, et pour tenir à distance ses adversaires, **David Dacko** a recours à la seule solution possible: mettre à sa place et en place un pouvoir militaire. Quelques jours après l'attentat du cinéma «Le Club» (14 juillet 1981), **David Dacko confie à Kolingba**:

-Dans un pays comme la Centrafrique, un pouvoir militaire appuyé par seulement cinquante fusils est capable de faire hésiter Patassé, Goumba, Maïdou et tous les autres. Avec des fusils, on oblige à la sagesse!

Encore faut-il obtenir l'accord des militaires. Or, sollicité une première fois par **David Dacko**, le 20 juillet 1981, **Kolingba** refuse avec énergie sa participation. Il en donne les raisons:

-Je ne me sens pas capable d'assumer d'aussi grandes responsabilités. Je ne suis pas du tout compétent en politique. J'ai été ambassadeur mais ça n'a rien à voir avec la conduite des affaires d'un Etat. Et puis le Président français prendrait des mesures contre moi, contre nous, et la situation du pays serait dramatique.

David Dacko ne discute pas l'argumentation. Il se contente de répondre:

*-Réfléchissez. Si je pars, je vous laisse **Bozanga** et vous vous débrouillerez avec lui!*

Entre le 8 et le 23 août 1981, **David Dacko** revient à la charge à quatre reprises. Il reçoit un « oui de principe » la quatrième fois. Le dimanche 23 août 1981. Ce jour-là, **Kolingba** se trouve à la ferme du Président à «Mokinda», près de Moundoumba, à cent kilomètres de Bangui. Pour la première fois, les deux hommes débattent du processus à adopter pour mener leur plan à bonne fin.

Kolingba a cédé aux pressantes demandes de **David Dacko** pour trois raisons précises. Premièrement, l'armée de méfie de **Simon-Narcisse Bozanga**, avec qui elle n'a pas le moindre atome crochu. Deuxièmement, comme **David Dacko**, il craint de voir les mouvements d'opposition se ruer à l'assaut du pouvoir et d'être, avec l'armée, entraîné dans une funeste aventure. Troisièmement, **David Dacko** a pris l'engagement de l'aider à tenir le pouvoir en mettant à sa disposition son expérience et ses compétences. Ce dernier point a puissamment contribué à décider **Kolingba** à franchir le Rubicon. Dans la soirée, **David Dacko** raccompagne son poulain à sa voiture et l'encourage:

-Il ne faut pas savoir d'inquiétudes à propos de la France. Même si elle a un gouvernement socialiste, elle préférera un gouvernement de militaires disciplinés à un gouvernement de civils indisciplinés. L'armée, ça veut dire l'autorité. Quand ça ne va pas, on fait appel à l'armée. C'est ce qu'à fait la France quand elle a été recherche de Gaulle!

Le lundi 31 août 1981, à «Mokinda», **David Dacko** et **Kolingba** apportent les dernières retouches au scénario de l'opération. Entre 21 et 22 heures, **Kolingba** rentre à Bangui où il prend contact avec le **général Alphonse Mbaïkoua**. Les deux hommes se rencontrent, confèrent jusqu'à l'aube. Certains responsables militaires ne sont joints qu'à l'instant où il est question des désignations aux postes ministériels. La confusion est telle, à ce moment-là que **Kolingba** et le **général Mbaïkoua** s'isolent dans un bureau pour dresser la liste des membres du premier gouvernement. La dénomination «Comité militaire de redressement national (C.M.R.N.), idée soufflée par **David Dacko** à **Kolingba**, est un moment contrebattue par plusieurs futurs ministres qui proposent: «Comité militaire de rénovation national» (C.M.R.N.), mais finalement, le premier sigle est adopté à la majorité.

A 7 heures 30, le mardi 1^{er} septembre 1981, la radio centrafricaine annonce le coup d'Etat. Le « renversement » du président **David Dacko**- opéré sans la moindre effusion de sang- est accueilli avec soulagement par la population. Le plus surpris est le premier ministre **Simon-Narcisse Bozanga**. A 8 heures 30, il monte dans sa voiture et, précédé par un véhicule de police, se rend au palais de la Renaissance. Arrivé sur place il apprend la nouvelle. Il faut dire qu'il se trouvait la veille à Bangassou, où il assistait aux funérailles de sa mère.

La surprise en forme de coup de tonnerre est pour Paris où les principaux responsables du gouvernement avancent, en tâtonnant, à la rencontre de l'événement. **Claude Cheysson**, ministre de Relations extérieures dit:

-Il s'agit d'une affaire interne qui ne relève que des centrafricains. La France espère le retour rapide à une vie démocratique réelle.

Charles Hernu, ministre de la Défense ajoute:

-Les troupes françaises sont consignées et elles n'auront à intervenir que pour protéger les citoyens français. Je suis assuré que pour l'instant les ressortissants français en Centrafrique ne sont absolument pas en danger.

Pierre Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée déclare:

-Paris n'est mêlé ni de près ni de loin à cette affaire.

Quant à **Pierre Cot**, ministre de la Coopération, il affirme:

*-le gouvernement **Dacko** a cédé la place à un gouvernement militaire, et toujours l'aveu d'un échec. De ce fait, c'est pour nous, Français, un sujet d'inquiétude.*

Dans son premier message radiodiffusé à la nation, **Kolingba** dit qu'il «a exigé et obtenu la démission du président **David Dacko** et son gouvernement, en raison de l'état de santé du président **Dacko** et compte tenu de la tension politique qui régnait dans le pays depuis six mois».

Ce premier «couac» commis par **Kolingba** indispose si fort son prédécesseur que celui-ci menace de remettre en cause leur accord.

L'accord dont il s'agit, demeuré secret jusqu'à ce jour, avait été mis au point par les deux hommes, le dimanche 23 août 1981.

David Dacko pensait que la France allait faire l'avance au gouvernement militaire d'une année de salaires et de soldes des fonctionnaires et des militaires, et qu'elle accorderait aussi un budget pour permettre la relance de la «machine» centrafricaine. Etant assuré d'un an d'oxygène, **David Dacko** aurait alors récupéré le pouvoir des mains de **Kolingba**, au nom de la «continuité Républicaine»! **David Dacko** ne l'avait pas caché à son complice, il «jouerait ainsi un bon tour aux Français, qui l'ont pressé comme un citron avant de le rejeter». Au moment de la constitution du C.M.R.N., le 3 septembre 1981, cinq hommes au total s'étaient liés par cet accord: **David Dacko**, **Kolingba** et trois ministres-militaires.

Que ceux qu'étonnerait cette méthodologie politique, somme toute élémentaire, fassent l'effort de penser que pour les Africains les problèmes se posent et se résolvent d'abord à «l'africaine». Et que, bien sûr, cela n'a rien à voir avec les règles à partir desquelles nous agissons en tant que Français.

Quoiqu'il en soit, **Kolingba**, comme il s'y est engagé commence à respecter son contrat. Le 3 septembre 1981, il présente les membres du C.M.R.N. aux journalistes et dit son espoir de recevoir une aide financière massive:

-J'ai besoin, précise-t-il, de 50 à 70 milliards de francs CFA (1 milliard-1,4 milliard de francs français).

Quelques jours plus tard, il envoie à Paris une délégation conduite par le ministre des Affaires étrangères, le **lieutenant-colonel Gervil Yambala**, pour demander au gouvernement français d'établir pour la Centrafrique un budget calculé sur un an.

Paris s'interroge et s'inquiète à propos d'un tel appétit de francs CFA, mais Paris s'interroge et s'inquiète plus fortement sur les dessous de l'étrange passation de pouvoir intervenue à Bangui. Quelques heures après le coup d'Etat «tranquille», l'Elysée et le ministre de la Défense enquêtent pour savoir pourquoi la D.G.S.E. n'avait pas prévu le départ subit **de David Dacko**. Ce qui intéresse surtout l'Elysée, c'est de savoir s'il s'agit d'une carence ou d'une «résistance passive» de certains services.

François Mitterrand, Charles Hernu, Jean-Pierre Cot, Guy Penne et les journalistes émettent de multiples hypothèses, échafaudent des scénarios ou des montages parfois très sophistiqués alors que, tout simplement, **David Dacko** leur a joué un bon tour. Avec son complice **Kolingba**, il a donné à son problème une solution à «l'africaine».

La «manipulation» du 3 mars 1982

Le 3 mars 1982, cinq mois après l'installation au pouvoir en Centrafrique du Comité militaire de redressement national (**C.M.R.N.**), des événements extraordinaires se sont déroulés à Bangui, prétexte à une vaste répression décidée par **Kolingba** et les ministres-militaires (emprisonnements, sévices, destructions d'habitations personnelles, détournement de biens etc..) contre les militants et sympathisants du Mouvement de libération du peuple centrafricain (**M.L.P.C.**) dirigé par **Ange Patassé**.

La version officielle de ces événements, relayée en France par les médias, est le résultat d'un montage de désinformation conçu par l'antenne de la D.G.S.E. (Direction générale de la sécurité extérieure) présente dans la capitale centrafricaine, qui a dissimulé au gouvernement français qu'elle n'avait pas vu venir les événements du 3 mars 1982 et, plus grave encore, qu'elle n'avait pas su les dominer.

Les dictionnaires usuels semblent ignorer la définition du mot «désinformation». L'Académie française, elle, a perçu l'importance de la chose. En sa séance du 22 mai 1980, elle a défini la désinformation comme *«l'action particulière ou continue qui consiste en usant de tout moyen, à induire un adversaire en erreur ou à favoriser chez-lui la subversion dans le dessein de l'affaiblir»*. Et les académiciens d'imaginer, dans le premier cas, *«un gouvernement, une opinion publique égarés par la désinformation»*, et dans le second, *«la transmission de faux renseignements, procédé classique»*. Il faut savoir que la désinformation a pour passage obligé l'intoxication, répertoriée sous trois formes distinctes:

1. L'intoxication blanche: elle consiste à révéler à une opinion publique nationale ou à l'opinion publique internationale des faits, mais restés secrets d'Etat.

2. L'intoxication grise: elle correspond à un cocktail de vérités, de demi-vérités et de contre-vérités. Dans la trame des faits vrais, vérifiables, crédibles, sont tissés des mensonges difficiles à détecter. Le tout donne une grande impression d'authenticité.

3. L'intoxication noire: elle est un produit totalement imaginé, inventé. Cela peut être une information fausse qui sera longue à analyser, ou une campagne malaisée à cerner, apte à provoquer une tension ou un choc.

L'interprétation officielle -par conséquent mensongère- des événements du 3 mars 1982, qui se réfère à une intoxication grise, est connue: les forces répressives sont intervenues pour déjouer une tentative de coup d'Etat préparé avec la complicité de deux membres du C.M.R.N., les généraux **Alphonse Mbaikoua** et **François Bozizé**, pour le compte d'**Ange Patassé**.

En réalité, les deux généraux ont été impliqués dans cette affaire pour avoir dénoncé à la radio nationale, le soir du 3 mars 1982, l'imminence d'un coup d'Etat «fantoche» fomenté par **Kolingba** et quelques-uns de ses amis avec l'accord de **Mobutu**, le président du Zaïre, et l'aide des troupes zaïroises. Car, pour la seconde fois à quelques mois de distance, **Kolingba** avait décidé de duper la France et de berner la D.G.S.E.

Si les révélations faites ci-après éclairent la nature du régime en place à Bangui, elles soulignent aussi le maléfice né des événements du 3 mars 1982. En effet, de ce jour date le retour en Centrafrique d'une dictature impitoyable dont la France porte la responsabilité puisque c'est elle qui, par le truchement de la D.G.S.E., a «gommé» le faux-pas que **Kolingba** s'appropriait à faire.

Pour comprendre cette situation, les étapes successives conduisant au 3 mars 1982 doivent être rappelées.

Les quatre premiers mois du pouvoir exercé par **Kolingba** (septembre à décembre 1981) sont vécus dans une sorte d'état de grâce: la population excédée par l'inconsistance de **David Dacko**, fait confiance aux ministres-militaires. Par ailleurs, dans tout le pays règne la trêve politique imposée par les partis d'opposition.

C'est très exactement dans les derniers jours de l'année 1981 que les actions de **Kolingba** surprennent et déconcertent ses amis comme ses adversaires. Les uns et les autres découvrent bientôt que le président du C.M.R.N. est manipulé par un groupe d'hommes réunis au sein d'une sorte de gouvernement parallèle, qui exercent sur **Kolingba** une constante et forte pression. Ce gouvernement bis animé par **David Dacko** – qui regrette d'avoir abandonné le pouvoir- est constitué, notamment, d'amis de l'ex-président de la république: **Bernard-Christian Ayandho** (ancien premier ministre), **Alphonse Koyamba** (ancien ministre des Finances et Postes et télécommunications), **Michel-Alexis Galin-Douathe** (ministre de l'Intérieur, puis de la Justice). Ces trois partisans de **David Dacko** ont pour commune référence d'avoir œuvré dans la clandestinité, à la chute de **Bokassa**.

Le 8 février 1982, **François Mitterrand** envoie **Guy Penne** à Bangui avec une mission et des instructions précises. Le conseiller de l'Elysée pour les Affaires africaines doit rassurer **Kolingba** sur la position de la France après le pseudo-coup d'Etat du 1^{er} septembre 1981 mais, surtout, lui exprimer un certain nombre de souhaits pressants. La France demande le retour de la démocratie en Centrafrique avec de nouvelles élections, et suggère, en attendant, la refonte du gouvernement dans lequel entreront des civils.

Le rappel à la raison survient dans un climat de crise. Faute d'avoir été traités, les problèmes politiques, économiques et sociaux paralysent la vie du pays. **Kolingba** a demandé à la France d'assurer pendant une année le salaire des fonctionnaires et la solde des soldats de l'armée centrafricaine. Il a aussi obtenu une aide conséquente de **Mobutu**, et un premier versement de 250 millions de francs CFA (5 millions de francs français) de **Bongo**, le président du Gabon. Mais, au lieu sommes ont été dilapidées par les ministres-militaires. Maintenant, les caisses sont vides.

Kolingba est pris d'une sorte de vertige, car il se sait incapable de donner satisfaction, dans le même temps, à la France, au C.M.R.N. et au gouvernement parallèle. Il va pourtant tenter de faire passer le message de Paris, pour qui l'adoption de la nouvelle Constitution à 97,43% par le peuple centrafricain et sa promulgation le 5 février 1981, n'a ni sens ni valeur si de grandes réformes ne sont pas entreprises.

A la demande expresse du gouvernement français et du Comité de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) pour le Tchad et le Sahara occidental, **Kolingba** a prévu de faire une déclaration radiophonique le 25 février 1982, à 20 heures, pour convier les partis politiques à se concerter et à arrêter le calendrier et les modalités d'organisation pratique des élections.

Le 15 février 1982, vers 21 heures, dans sa villa du bord du fleuve, **Kolingba** réunit un certain nombre de ses mentors politiques. Sont présents: le trio **Bernard-Christian Ayandho**, **Alphonse Kongolo**, ministre du Plan; le colonel **François Diallo**, commandant la gendarmerie nationale et chef d'état major des armées; **Christophe Grélombé**, ministre, Secrétaire-général du gouvernement. **David Dacko** est là ainsi que le capitaine **Alphonse Konzi**, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, requis par **Kolingba** pour veiller sur un magnétophone placé devant lui, sur une table.

Comme s'il se jetait à l'eau, **Kolingba** annonce d'entrée:

-Je vais vous faire entendre un enregistrement... c'est une déclaration qui passera à la radio dans la soirée du 25 février... elle s'adresse aux mouvements politique.....Je les invite à reprendre leurs activités....C'est en prévision des élections...

Pendant quelques secondes règne le silence. Puis la réaction est bruyante.

Bernard-Christian Ayandho crie:

-Un enregistrement?...Nous n'étions pas prévenus!

Michel –Alexis Galin-Douathe renchérit, à l'adresse de **David Dacko**:

-Qu'est-ce que c'est que cette histoire?...Oui a mis ça en route?»

D'une voix mal assurée, **Kolingba** tente d'expliquer:

-Guy Penne a insisté.....Nous devons organiser des élections....Alors, nous pouvons toujours les annoncer!

François Diallo heurte la table du poing et lance:

-Guy Penne, nous l'emmerdons!

David Dacko demande la parole. Avec calme mais sévérité, il fustige **Kolingba**:

-Comment peux-tu agir de cette façon?...Sans nous informer...Il faut d'abord régler tous les problèmes avant de parler des élections...Quand les problèmes seront réglés, on verra si on peut faire des élections.

*-Et les perdre, ricane **Alphonse Kongolo**. Décontenancé, **Kolingba** réplique:*

-La situation est devenue intenable...Pendant que les partis penseront aux élections, nous aurons la paix pour...

François Diallo se lève, s'approche du magnétophone. D'un geste, il arrache l'enregistrement et le fait disparaître dans l'échancrure de sa chemise. Il fulmine:

-Si tu n'es pas capable d'avoir la situation en mains, d'autres peuvent le faire à ta place...Je te préviens, à compter d'aujourd'hui, tu seras surveillé de près.

Pendant plusieurs minutes règne dans la pièce la plus totale cacophonie. **David Dacko** réussit à se faire entendre à nouveau pour tancer **Kolingba**:

-Tu as oublié nos dernières conversations...le problème prioritaire à régler est celui de Patassé...Si tu prononces le mot «élection», il sera en Centrafrique quelques heures plus tard...Et là, la situation ne sera plus contrôlée par aucun de nous...

Haussant le ton, **François Diallo** intervient:

-Patassé, je m'en charge!

L'heure suivante est consacrée à passer en revue les moyens les plus efficaces pour écarter le leader du M.L.P.C. de la partie politique à venir. L'élimination physique apparaît comme la solution la plus sûre. Reste à imaginer un scénario. Pendant longtemps encore sont agités des plans et des idées qui se heurtent dans le bruit. Finalement, **David Dacko** suggère:

-Nous n'arriverons à rien ce soir....Nous ferions mieux de nous séparer...Il faut réfléchir et nous revoir dans quelques jours.

Le débat prend fin un peu avant minuit. Un des derniers intervenants, **Christophe Grélombé**, exprime une pensée prosaïque, mais probablement présente dans tous les esprits:

-Ils sont fous, ceux qui veulent remettre le pouvoir aux civils alors que nous sommes tous en train de construire des villas...

*-Dépêchez-vous d'en profiter, renvoie **Kolingba**. Ça ne durera plus longtemps...*

Les derniers à quitter la villa sont **David Dacko** et **Michel-Alexis Galin-Douathe**. **Kolingba**, passablement abattu, arrête **Dacko** d'un geste:

-Je ne pensais pas que tu me donnerais tort...

-Tu aurais dû nous prévenir, répond l'interpellé.

C'était une question de confiance...Et moi le premier, bien, sûr...Tu as besoin de nous. Rien ne peut se décider sans nous. .

Kolingba se tait, gêné, puis reprend:

-Diallo est un fou...in fou dangereux...

-Pas tout à fait, répond **David Dacko**, mais, tu le sais, il a son caractère...Je vais lui parler.
-Oui, murmure **Kolingba**, car il serait capable de me faire assassiner...Je le connais...Si c'est ma place qu'il veut, il peut la prendre...Je la lui donne...
-Je vais lui parler, promet simplement **David Dacko**.

Le 16 février 1982, un peu avant midi, **Dacko** reçoit dans sa villa la visite de **François Diallo**, qu'un ami commun a transporté à bord d'une voiture banalisée. L'entretien entre les deux hommes demeurera secret jusqu'à la fin de l'année 1982 où **François Diallo** le rapportera à des Centrafricains résidant à Paris.

Cet entretien sera ponctué, le lendemain 17 février, par un rendez-vous avec **Kolingba** à qui ils soumettent le plan suivant:

a) Neutralisation d'**Ange Patassé**. Arrestation des généraux Alphonse Mbaïkoua et François Bozizé ainsi que du commandant **Timothée Marboua** (ministre des Finances). Ces trois membres influents du C.M.R.N. sont des sympathisants d'**Ange Patassé**.

b) Emprisonnement de tous les responsables et des principaux animateurs du Mouvement de libération du peuple centrafricain (M.L.P.C.) d'**Ange Patassé**.

c) **François Diallo** succédera à **Kolingba** à la présidence de la République.

d) **François Péhoua** (ancien ministre de **David Dacko** et président du G.I.R.A.-Groupement Indépendant de Réflexion et d'Action) occupera le poste de Vice-président de la République.

Kolingba, qui n'avait pas quitté sa villa depuis l'avant-veille et s'était montré inquiet à l'arrivée de ses visiteurs, retrouve un peu de sérénité. Il ne discute pas le plan, ne le négocié pas. Seules ses conséquences retiennent son intérêt:

-Qu'est-ce qui va se passer avec Paris?

-La même chose que le 1^{er} septembre de l'année dernière, répond **David Dacko**.

Kolingba n'insiste pas:

-C'est une affaire importante, apprécie-t-il. Pour la réussir, il nous faut l'aide de **Mobutu**. Etre sûrs de pouvoir compter sur lui.

-C'est prévu, répond **François Diallo**. J'ai rendez-vous demain à Gbadolite.

Kolingba revient sur la réaction de la France; il souhaite «ne pas apparaître comme le responsable du coup». **David Dacko** tranche:

-C'est simple. Au moment opportun, tu partiras en hélicoptère pour Gbadolite...Tu annonceras que tu dois rencontrer **Mobutu**.

Autre question de **Kolingba**:

-Avez-vous décidé la date?

-Non, répond **Diallo**. Il faut d'abord régler le problème de **Patassé** et de ses amis.

Les amis d'**Ange Patassé** sont pratiquement en état d'alerte depuis l'arrivée du C.M.R.N. au pouvoir. Bien que ministre d'Etat chargé de la Justice, le général **Alphonse Mbaïkoua** a perdu toute confiance dans ses collègues. Le 4 septembre 1981, soit trois jours après le coup d'Etat, il devait être assassiné à la faveur d'une machination montée justement par **François Diallo**. Ce dernier a téléphoné au milieu de la nuit à **Alphonse Mbaïkoua** et lui a dit:

-Il y a eu un attentat contre **Kolingba**. Il faut que tu fasses tout de suite quelque chose. Tu es maintenant le responsable numéro un!

-Ah bon, s'est contenté de répondre le numéro un, avant de donner une série de coups de fil et d'apprendre que **Kolingba** dormait paisiblement dans sa villa.

Alphonse Mbaïkoua à découvert par la suite comment il aurait été abattu à quelques centaines de mètres de son domicile. Il n'a jamais interrogé **François Diallo** sur les raisons de son étrange appel téléphonique. Quelques mois plus tard, avec son épouse, il échappera de peu à un empoisonnement. «On» avait livré à son domicile un quartier de viande dans lequel avait été injecté un liquide à effet mortel extrait d'un estomac de rhinocéros.

Pour **Ange Patassé**, **François Diallo** s'est aussi fait messenger de mort. Le 29 novembre 1981, il était entré de vive force dans la concession du leader du M.L.P.C. et, en son absence, avait proféré les pires menaces contre lui et sa famille. **Ange Patassé** est en France; il n'abandonne pas la lutte. Au début de février 1982, il a adressé à **Kolingba** un télégramme dans lequel il annonce son retour à Bangui et sa ferme intention de le rencontrer. Le texte précise:

«L'affaire tchadienne doit inciter les responsables centrafricains à surmonter toutes les difficultés et mésententes pour rechercher des solutions qui éviteront à notre peuple des luttes fratricides».

Le 20 février 1982, les généraux **Alphonse Mbaïkoua** et **François Bozizé** doivent accompagner **Kolingba** à Sibut (région de Kémo-Gribingui) à 150 km de Bangui. À l'aéroport, quelques minutes avant le départ de l'avion, les deux généraux sont avertis par un officier ami qu'ils seront arrêtés dès leur arrivée à Sibut. Ils quittent subrepticement les lieux et se réfugient chez des parents domiciliés dans un faubourg de la capitale.

En fonction du plan arrêté par le trio **Kolingba-Dacko-Diallo**, des efforts sont déployés pour regrouper et faire agir solidairement les mouvements U.D.C. (Union Démocratique Centrafricaine) de **David Dacko**, le G.I.R.A (Groupement indépendant de réflexion et d'action) de **François Péhoua**, le F.P.O.-P.T.-(Front patriotique oubanguien-Parti du travail) d'**Abel Goumba**. La présence de ce dernier peut étonner, si l'on se souvient qu'il a été longtemps un farouche adversaire de **Kolingba**, mais elle s'explique si l'on sait que **Kolingba** l'a nommé recteur de l'université de Bangui le 7 janvier 1982.

Il s'agit d'amener les trois mouvements à œuvrer pour une union des forces ethniques du sud-centrafricain. La campagne, à peine clandestine, se met en place, notamment en province, grâce à une attribution de subsides, à la distribution de tracts et à la diffusion de mots d'ordre auprès des notables et des fonctionnaires. Le prochain président de la république, la future formation gouvernementale auront besoin de supporters et la manœuvre esquissée est liée à cet impératif.

Le 27 février 1982, comme il l'avait annoncé, **Ange Patassé** arrive à Bangui. D'imposantes forces militaires et policières, auxquelles sont mêlés des éléments de l'armée zaïroise, encerclent l'aéroport. A bord de son véhicule personnel, **François Diallo** a amené sur place un groupe de cinq policiers, dont un commissaire, spécialement désignés pour appréhender l'arrivant. Il semble que le commandant de la gendarmerie ait aussi fait appel à un tireur d'élite d'origine marocaine. Mais **Ange Patassé** est attendu par plusieurs dizaines de milliers de banguissois qui le pressent et le fêtent et, du même coup, mettent les policiers dans l'impossibilité d'agir. Toujours escorté et protégé par la foule, **Ange Patassé** rejoint sa concession, route de Damara, au P.K.10.

Ce même jour, dans la matinée, quatre cent cinquante soldats de l'armée de **Mobutu** sont concentrés à Zongo, localité zaïroise face à Bangui, de l'autre côté du fleuve Oubangui. Dans l'après-midi, à l'insu de ses collègues, les ministres-militaires du C.M.R.N., **François Diallo** prend des mesures de sécurité et de contrôle visant l'armée et la gendarmerie.

Le 28 février 1982, à Zongo, de 8 heures à 11 heures du matin, se tient une réunion secrète. Autour de **Mobutu** et de **Kolingba** sont notamment présents: **David Dacko**, **François Diallo**, **Bernard-Christian Ayangho**, **Christophe Grélombé**, **Alphonse Konzi**, **François Péhoua**, **Jacob Gbéli**.

Dès le début, **François Diallo** est pris pour cible. On lui reproche de n'avoir pas réussi à neutraliser **Ange Patassé**. Il répond avec hargne et surprend en paraphrasant une définition célèbre due au général de Gaulle:

-J'ai perdu la bataille mais pas la guerre. A la prochaine occasion, vous verrez que ce sera vite réglé. Hier, il y avait une très grande foule. C'était impossible. Mais j'ai constaté une chose grave: il a bénéficié de la complicité morale des forces de l'ordre.

-Morale et active, coupe David Dacko.

-C'est vrai, concède Diallo. L'armée est sensibilisée par certaines missions qui lui sont données et pour lesquelles des comptes lui seront réclamés plus tard. Ça aussi, ça compte!

Mobutu demande à **Kolingba** s'il peut imaginer les réactions des Français, devant le fait accompli d'une nouvelle passation de pouvoir. Le chef de l'Etat zaïrois évoque quasi pudiquement le coup de force à venir. **David Dacko** prédit:

-Ils seront surpris mais ne diront rien.

-Si, ils protesteront, corrige Mobutu.

-Bien sûr, toujours la forme! Appuie **Diallo** en riant. **Kolingba**, qui arbore un visage renfrogné, conclut:

-Si tout se passe bien, s'il n'y pas d'effusion de sang, la France ne dira rien.

Il interroge **Mobutu**:

-Bien sûr, il nous faut l'appui du Zaïre.

Mobutu marque une hésitation. Il ne veut pas révéler à tous des informations confidentielles. Il répondra à **Kolingba** un peu plus tard, quand il l'aura pour interlocuteur en compagnie de **David Dacko** et de **François Diallo**, et l'informera à ce moment-là de la présence à Zongo d'un important contingent de soldats zaïrois.

Au cours de ce conciliabule, **Mobutu** est mis au courant du second volet de l'opération préparée par ses interlocuteurs.

Au terme d'une période de 45 jours, **François Diallo** doit remettre le pouvoir à **François Péhoua**; celui-ci aura pour tâche d'organiser des élections présidentielles. **David Dacko**, **François Péhoua** et **Abel Goumba** seront les seuls candidats «tolérés», d'où le retour assuré au pouvoir de **David Dacko**.

Mobutu est d'abord effaré par cette révélation mais, très vite, il se rallie à une formule dont il sait qu'il tirera un maximum d'avantages. Il connaît depuis longtemps **David Dacko** -une marionnette facilement manipulable – et n'est pas mécontent d'apprendre le rôle transitoire dévolu à **François Diallo**. En aparté, via **Christophe Grélombé**, il dira à **David Dacko**:

-Diallo, il faut t'en méfier jour et nuit.

Le 1^{er} mars 1982, juste avant minuit, cinquante soldats zaïrois traversent en amont le fleuve Oubangui et s'organisent en cantonnement dans des pâturages à bœufs situés à Mboko, dont **Kolingba** est propriétaire.

Le 2 mars 1982, une heure avant minuit, vingt-cinq soldats zaïrois franchissent le fleuve Oubangui et vont renforcer l'unité arrivée la veille.

Le 3 mars 1982, tôt le matin, les soixante-quinze soldats zaïrois sont rassemblés dans la concession privée de **Kolingba**, au quartier Ouango, à Bangui, où stationnent douze véhicules militaires et six hors-bord. Vers 14 heures 30, quatre officiers supérieurs zaïrois traversent discrètement le fleuve pour venir inspecter leurs éléments. Ces derniers ont été équipés de tenues militaires centrafricaines.

Vers 19 heures, une dernière réunion du gouvernement parallèle se tient dans un verger privé de **Kolingba**, dans le quartier Gbagouma, à Bangui, afin de diffuser les toutes dernières consignes. Celles-ci prévoient pour après minuit l'arrestation et l'élimination physique immédiate de responsables politiques et d'officiers jugés gênants pour les projets du clan **Kolingba-David-Diallo** et consorts. Il est prévu de réprimer impitoyablement les manifestations publiques de soutien aux victimes.

Les généraux **Alphonse Mbaïkoua** et **François Bozizé** ont pu connaître les détails de l'opération grâce aux renseignements fournis par un officier très proche de **Kolingba**.

Dans la matinée du 3 mars 1982, les deux généraux sont avertis que l'opération sera déclenchée la nuit suivante. **Kolingba** a consigné toutes les unités militaires, à l'exception du R.I.P. (Régiment d'intervention parachutiste) cantonné au camp Kassai.

Pour le général **François Bozizé**, le meilleur moyen de neutraliser le pseudo-coup d'Etat préparé par ses adversaires est de le dénoncer en alertant la population. En sa qualité de ministre de l'Information, il connaît bien l'immeuble de la radio et les techniciens qui l'animent. Il s'y rend à 23 heures 30. La radio cesse habituellement ses programmes à 0 heure pour sensibiliser l'opinion publique, ainsi que les milieux diplomatiques et militaires de Bangui.

Sur place, il lit au micro, en martelant les mots, un texte qu'il a rapidement rédigé.

«Notre chef actuel, le général André Kolingba, a trahi et vendu l'armée et la nation tout entière. En effet, une nouvelle force étrangère se trouve basée sur le sol centrafricain. Il s'agit d'éléments de l'armée zaïroise installés à Bangui, au quartier Ouango. Un coup d'Etat fantoche est préparé en ce moment par le commandement de la gendarmerie nationale. Je vous demande de sauver la république centrafricaine».

Le général **François Bozizé** avait vu juste. Le message radiodiffusé pétrifie les conspirateurs, et la panique aidant, ils imaginent l'existence d'une force contre-putschiste avec laquelle ils vont devoir en découdre, devant laquelle ils auront des comptes à rendre. Comme toujours en pareil cas, des rumeurs naissent et s'amplifient. Certaines font état de l'intervention musclée des troupes françaises. Cela contribue à entretenir la peur jusqu'à une heure avancée de la matinée.

A midi seulement, la parade est trouvée. Non par les pantins du C.M.R.N. et du gouvernement parallèle, mais par l'antenne de la D.G.S.E. qui, étrangement, s'était mise en état d'hibernation dès les premiers symptômes convulsionnaires du pouvoir en place.

Ceux qui s'interrogent sur la réalité d'une telle possibilité doivent faire appel à leur mémoire. Aux derniers jours du mois d'octobre 1981, des agents des services spéciaux français n'hésitèrent pas à diffuser de fausses informations à propos du Tchad. Il s'agissait d'une campagne d'intoxication destinée à provoquer artificiellement une tension entre Paris et Ndjamená d'une part, Paris et Tripoli, d'autre part. Sur la foi de dépêches de l'Agence France Presse, toutes les salles de rédaction françaises alarmèrent l'opinion internationale, à partir de deux informations explosives: la disparition de **Goukouni Oueddei**, le président tchadien de l'époque, et l'annonce de l'imminence d'un coup de force libyen sur le Tchad.

Le texte de la dépêche de l'A.F.P. tombé le mercredi 28 octobre 1981, à 18 heures³³, annonçait brutalement les faits:

*«Urgent. La colonne de combattants du ministre tchadien des Affaires étrangères, M. **Ahmat Acyl**, qu'appuient des blindés libyens, est entrée mercredi après-midi à Ndjamená, apprend-on à Paris de bonne source».*

Devant la dramatisation subite des événements, et de Cancun où il se trouvait, **François Mitterrand** lançait un appel en vue de l'envoi d'urgence d'une force libyenne. **Kadhafi** réagissait aussitôt en dénonçant «une manœuvre des autorités françaises, désireuses de préparer le terrain à une intervention militaire».

Les risques d'affrontement disparaissaient soudain le lendemain matin à 8 heures 21, quand un envoyé spécial de l'A.F.P parvenu à Ndjaména câblait:

«Le plus grand calme règne jeudi matin à Ndjaména, aucun char, aucun mouvement de troupes, aucune présence militaire libyenne ne sont visibles».

Mobutu demande à **Kolingba** s'il peut imaginer les réactions des Français, devant le fait accompli d'une nouvelle passation de pouvoir. Le chef de l'Etat zaïrois évoque quasi pudiquement le coup de force à venir. **David Dacko** prédit:

-Ils seront surpris mais ne diront rien.

-Si, ils protesteront, corrige **Mobutu**.

-Bien sûr, toujours la forme! Appuie **Diallo** en riant. **Kolingba**, qui arbore un visage renfrogné, conclut:

-Si tout se passe bien, s'il n'y pas d'effusion de sang, la France ne dira rien.

Il interroge **Mobutu**:

-Bien sûr, il nous faut l'appui du Zaïre.

Mobutu marque une hésitation. Il ne veut pas révéler à tous des informations confidentielles. Il répondra à **Kolingba** un peu plus tard, quand il l'aura pour interlocuteur en compagnie de **David Dacko** et de **François Diallo**, et l'informera à ce moment-là de la présence à Zongo d'un important contingent de soldats zaïrois.

Au cours de ce conciliabule, **Mobutu** est mis au courant du second volet de l'opération préparée par ses interlocuteurs.

Au terme d'une période de 45 jours, **François Diallo** doit remettre le pouvoir à **François Péhoua**; celui-ci aura pour tâche d'organiser des élections présidentielles. **David Dacko**, **François Péhoua** et **Abel Goumba** seront les seuls candidats «tolérés», d'où le retour assuré au pouvoir de **David Dacko**.

Mobutu est d'abord effaré par cette révélation mais, très vite, il se rallie à une formule dont il sait qu'il tirera un maximum d'avantages. Il connaît depuis longtemps **David Dacko** -une marionnette facilement manipulable – et n'est pas mécontent d'apprendre le rôle transitoire dévolu à **François Diallo**. En aparté, via **Christophe Grélombé**, il dira à **David Dacko**:

-Diallo, il faut t'en méfier jour et nuit.

Le 1^{er} mars 1982, juste avant minuit, cinquante soldats zaïrois traversent en amont le fleuve Oubangui et s'organisent en cantonnement dans des pâturages à bœufs situés à Mboko, dont **Kolingba** est propriétaire.

Le 2 mars 1982, une heure avant minuit, vingt-cinq soldats zaïrois franchissent le fleuve Oubangui et vont renforcer l'unité arrivée la veille.

Le 3 mars 1982, tôt le matin, les soixante-quinze soldats zaïrois sont rassemblés dans la concession privée de **Kolingba**, au quartier Ouango, à Bangui, où stationnent douze véhicules militaires et six hors-bord. Vers 14 heures 30, quatre officiers supérieurs zaïrois traversent discrètement le fleuve pour venir inspecter leurs éléments. Ces derniers ont été équipés de tenues militaires centrafricaines.

Vers 19 heures, une dernière réunion du gouvernement parallèle se tient dans un verger privé de **Kolingba**, dans le quartier Gbagouma, à Bangui, afin de diffuser les toutes dernières consignes. Celles-ci prévoient pour après minuit l'arrestation et l'élimination physique immédiate de responsables politiques et d'officiers jugés gênants pour les projets du clan **Kolingba-David-Diallo** et consorts. Il est prévu de réprimer impitoyablement les manifestations publiques de soutien aux victimes.

Les généraux **Alphonse Mbaïkoua** et **François Bozizé** ont pu connaître les détails de l'opération grâce aux renseignements fournis par un officier très proche de **Kolingba**.

Dans la matinée du 3 mars 1982, les deux généraux sont avertis que l'opération sera déclenchée la nuit suivante. **Kolingba** a consigné toutes les unités militaires, à l'exception du R.I.P. (Régiment d'intervention parachutiste) cantonné au camp Kassai.

Pour le général **François Bozizé**, le meilleur moyen de neutraliser le pseudo-coup d'Etat préparé par ses adversaires est de le dénoncer en alertant la population. En sa qualité de ministre de l'Information, il connaît bien l'immeuble de la radio et les techniciens qui l'animent. Il s'y rend à 23 heures 30. La radio cesse habituellement ses programmes à 0 heure pour sensibiliser l'opinion publique, ainsi que les milieux diplomatiques et militaires de Bangui.

Sur place, il lit au micro, en martelant les mots, un texte qu'il a rapidement rédigé.

«Notre chef actuel, le général André Kolingba, a trahi et vendu l'armée et la nation tout entière. En effet, une nouvelle force étrangère se trouve basée sur le sol centrafricain. Il s'agit d'éléments de l'armée zaïroise installés à Bangui, au quartier Ouango. Un coup d'Etat fantoche est préparé en ce moment par le commandement de la gendarmerie nationale. Je vous demande de sauver la république centrafricaine».

Le général **François Bozizé** avait vu juste. Le message radiodiffusé pétrifie les conspirateurs, et la panique aidant, ils imaginent l'existence d'une force contre-putschiste avec laquelle ils vont devoir en découdre, devant laquelle ils auront des comptes à rendre. Comme toujours en pareil cas, des rumeurs naissent et s'amplifient. Certaines font état de l'intervention musclée des troupes françaises. Cela contribue à entretenir la peur jusqu'à une heure avancée de la matinée.

A midi seulement, la parade est trouvée. Non par les pantins du C.M.R.N. et du gouvernement parallèle, mais par l'antenne de la D.G.S.E. qui, étrangement, s'était mise en état d'hibernation dès les premiers symptômes convulsionnaires du pouvoir en place.

Ceux qui s'interrogent sur la réalité d'une telle possibilité doivent faire appel à leur mémoire. Aux derniers jours du mois d'octobre 1981, des agents des services spéciaux français n'hésitèrent pas à diffuser de fausses informations à propos du Tchad. Il s'agissait d'une campagne d'intoxication destinée à provoquer artificiellement une tension entre Paris et Ndjamená d'une part, Paris et Tripoli, d'autre part. Sur la foi de dépêches de l'Agence France Presse, toutes les salles de rédaction françaises alarmèrent l'opinion internationale, à partir de deux informations explosives: la disparition de **Goukouni Oueddei**, le président tchadien de l'époque, et l'annonce de l'imminence d'un coup de force libyen sur le Tchad.

Le texte de la dépêche de l'A.F.P. tombé le mercredi 28 octobre 1981, à 18 heures³³, annonçait brutalement les faits:

*«Urgent. La colonne de combattants du ministre tchadien des Affaires étrangères, M. **Ahmat Acyl**, qu'appuient des blindés libyens, est entrée mercredi après-midi à Ndjamená, apprend-on à Paris de bonne source».*

Devant la dramatisation subite des événements, et de Cancun où il se trouvait, **François Mitterrand** lançait un appel en vue de l'envoi d'urgence d'une force libyenne. **Kadhafi** réagissait aussitôt en dénonçant *«une manœuvre des autorités françaises, désireuses de préparer le terrain à une intervention militaire».*

Les risques d'affrontement disparaissaient soudain le lendemain matin à 8 heures 21, quand un envoyé spécial de l'A.F.P parvenu à Ndjaména câblait:

«Le plus grand calme règne jeudi matin à Ndjaména, aucun char, aucun mouvement de troupes, aucune présence militaire libyenne ne sont visibles».

Le lendemain, à propos de cette ténébreuse affaire, *«Le Matin»* écrit:

*«Pour le gouvernement français, il s'agit d'une étrange manipulation rendue possible par la conjonction de trois éléments: la difficulté des communications entre Paris et Ndjaména; la réelle tension qui a régné dans la capitale tchadienne au début de semaine; enfin, une situation difficile pour le président **Goukouni**, placé sous surveillance libyenne.*

«Le Quai d'Orsay prend l'affaire à ce point au sérieux qu'il a ouvert une enquête. Les soupçons se portent sur un «africaniste» suspect, directeur d'une revue, connu pour ses relations avec le petit monde du renseignement».

Cette manipulation, montée à partir d'une « intoxication noire » (définition: « produit totalement imaginé, inventé. Peut être une information fausse qui sera longue à analyser, ou une campagne malaisée à cerner et apte à provoquer une tension ou un choc »), a bien failli réussir.

Par un coup heureux de la chance, **François Mitterrand** n'était pas tombé dans le piège inspiré de la guerre psychologique qui sévit au Tchad. Par contre, de 1981 à ce jour, il a été systématiquement la victime de celle qui a cours en Centrafrique et qui, à brève échéance, portera condamnation de sa politique africaine.

Les spécialistes de la désinformation n'ont pas eu la moindre difficulté à concevoir la version officielle des événements intervenus le 3 mars 1982, à Bangui, ainsi traduite à l'hebdomadaire *«Jeune Afrique»* par **Christophe Grélombé**:

*«Il s'agit d'un coup d'Etat manqué, qui s'explique par l'ambition dévorante de **Ange Patassé** et l'incurie notoire de deux généraux; **Alphonse Mbaïkoua** et **François Bozizé**».*

Cette déclaration est faite dans le temps même où **Kolingba** dément aux agences de la presse internationale qu'il ait eu tentative de coup d'Etat:

*-C'est, affirme-t-il, une affaire entre militaires, qui n'intéresse pas le peuple centrafricain. Le peuple centrafricain peut juger en quelle estime démocratique il est tenu par **Kolingba**...*

Toute l'affaire s'est dénouée en un temps relativement court. Forts du résultat obtenu- même si la population ne s'est pas mobilisée- les généraux **Alphonse Mbaïkoua** et **François Bozizé** ont pu quitter le pays avec la complicité de soldats et de civils centrafricains.

En ce qui concerne le général **Mbaïkoua**, le tribut à payer a été lourd. Il était présent dans sa concession, le 4 mars 1982 à l'aube, lors de l'intervention d'une unité de l'armée qui avait l'ordre de l'arrêter. Mais les soldats feignent de ne pas le voir pour lui donner le temps de prendre le large.

L'échec met en rage **François Diallo**, qui dépêche sur les lieux une section formée de forcenés. Ceux-ci tirent sur madame **Mbaïkoua** et son fils **Jérôme**, âge de 24 ans. Elle est très grièvement blessée au thorax et lui reçoit trois balles dans la jambe. Ils seront hospitalisés et devront la vie à des chirurgiens qui s'opposeront courageusement à **Diallo** et à plusieurs autres ministres-militaires, qui ne voyaient pas la nécessité de soigner les deux blessés.

Ensuite, **madame Mbaïkoua** sera emprisonnée au camp Kassaï pendant un an. Au terme de ces douze mois, elle se trouvera sur le passage de **Kolingba**, l'ancien compagnon de son mari et lui lancera:

-Vous me reconnaissez?...Où est le temps où vous veniez chez moi?...Vous avez trahi mon mari...

Un large bandage ceinture toujours sa poitrine; elle le montre et poursuit: *-Vous voyez ça....vous êtes le responsable...ça fait un an que je suis là!*

Kolingba baisse la tête et tourne les talons.

Le 3 mars 1983, un entrefilet dans "Le Monde" annonce:

*«Le général **André Kolingba**, chef de l'Etat centrafricain, a fait remettre en liberté mesdames **Mbaïkoua**, **Fayanga** et **Patassé**, épouses de responsables politiques de l'opposition, a annoncé lundi 28 février, «Radio-Bangui». Ces libérations ont été décidées pour raisons «humanitaires» à la suite d'une visite effectuée par le président **Kolingba** au camp de Kassaï, où étaient détenues les trois femmes depuis près d'un an».*

Qu'et-ce que cela veut dire, exactement, «pour raisons humanitaires» en langage africain? Frappons le tam-tam et méditons sur ce qui suit.

Jérôme Mbaïkoua, dont les blessures à la jambe guérissent difficilement, sera libéré le 1^{er} septembre 1983 mais à nouveau emprisonné, à Ngaragba cette fois, sous le coup d'une grave accusation ainsi rapportée avec le plus grand sérieux par le ministre de l'Intérieur **Christophe Grélombé**:

*-**Jérôme Mbaïkoua** possède le médicament de la «métamorphose» qui lui permet d'être en même temps à Bangui, à Bangassou, à Birao...Il est un danger public et peut s'attaquer au Régime. En l'enfermant, nous nous protégeons. C'est notre droit de nous défendre...*

Le Larousse dit de la stupidité *«qu'elle exprime la bêtise portée à son comble et qu'elle emporte l'idée d'une inertie presque complète de l'esprit».*

On peut penser de **Christophe Grélombé** ce que **Murat** disait de **Talleyrand**:

-Si, quand cet homme vous parle, son derrière recevait un coup de pied, sa figure ne vous en exprimerait rien.

Quoi qu'il en soit, pour bien peser la première conséquence des événements du 3 mars 1982, il faut savoir que les généraux **Alphonse Mbaïkoua** et **François Bozizé** servent depuis de boucs émissaires au C.M.R.N. Par ce dernier, ils sont crédités des accrochages, des embuscades et des explosions qui rendent fragile la situation politico-militaire du pays.

Le 4 mars 1982, aux premières heures du jour, **Ange Patassé** est instruit des événements par des militants du MLPC. Informé alors, et alors seulement, de l'action des conspirateurs et de la contre-action des deux généraux, il craint des représailles. Sa décision est immédiate. Des militants conduisent son épouse et ses enfants à l'ambassade de France, où ils pourront bénéficier d'une protection sûre.

Vingt-quatre heures plus tard, le 5 mars 1982, l'ambassadeur de France, **Pierre Couturier**, déclare à madame **Patassé**:

*-Vous pouvez quitter l'ambassade avec vos enfants. J'ai reçu des assurances formelles du général **Kolingba**. Il m'a affirmé qu'il s'agit uniquement de problèmes militaires et que cela ne concerne donc pas votre mari.*

Le lendemain, 6 mars 1982, des soldats de l'armée centrafricaine encerclent la concession d'**Ange Patassé**. Celui-ci réussit à s'échapper, mais son épouse et ses enfants sont capturés et molestés avant d'être conduits en prison. On l'a lu plus haut, ils seront libérés un an plus tard. Nous verrons, par ailleurs, ce qu'il est advenu du leader du MLPC.

Découvrons, maintenant, comment s'est déroulée pour **Mobutu** la bouffonnerie à laquelle il a prêté son concours.

Le 4 mars 1982, à l'aube, les soixante-quinze soldats zaïrois stationnés en Centrafrique retraversent le fleuve Oubangui. Ils réintègrent l'unité placée en réserve à Zongo et qui, à bord de camions, fait immédiatement mouvement vers l'intérieur du pays.

Mobutu a réussi à ne jamais être indiqué – ou simplement soupçonné – pour son rôle dans une comédie où la France s'était vu distribuer celui, peu souvent envié, du cocu. Avec cette malaventure, **Mobutu** a peut-être appris qu'en toute chose, surtout en matière de coup d'Etat, il faut être dans ce que **Plutarque** appelait le «point de l'occasion».

Quant à **Kolingba** et aux membres de son gouvernement, ils vivent depuis le 3 mars 1982 dans la hantise du coup d'Etat. Celui-ci, chacun d'eux en a la certitude, est très aisé à fomenter à l'extérieur du pays et plus facile encore à l'intérieur. En se servant de la rampe de lancement que constitue le poste de ministre-militaire. Ainsi, entre 1982 et 1985, cinq prétendants à la charge suprême ont étudié ou tenté la chose, mais tous ont échoué ou abandonné en cours de préparation.

Analysons maintenant le procédé employé par l'antenne de la DGSE de Bangui, pour rendre compte des événements du 3 mars 1982 au gouvernement français et à l'opinion publique internationale. Un procédé de désinformation qui relève de l'intoxication grise.

Rappelons que l'intoxication grise correspond à «un cocktail de vérités, demi-vérités et contre-vérités». Dans la trame des faits vrais, véritables, crédibles sont tissés des mensonges difficiles à détecter. Le tout donne une grande impression d'authenticité.

-Il y a eu tentative de coup d'Etat	Vérité
-Putschistes: Patassé, Mbaïkoua, Bozizé	<u>+Mensonge</u>
	=Intoxication grise

Indiscutablement, l'impression d'authenticité a découlé de l'unanimité des affirmations, de la force des accusations relayées bruyamment par les médias. Cette affaire est demeurée secrète jusqu'à ce jour, à cause du mensonge par action commis par le colonel **Mansion**, homme à tout faire de **Kolingba**, par **Guy Penne**, conseiller pour les Affaires africaines de l'Elysée, par **Pierre Couturier**, ambassadeur de France à Bangui.

A cause, aussi, du mensonge par omission commis par l'hebdomadaire «*Jeune Afrique*» et quelques autres.

PAOUA: UN GENOCIDE

Tout commence avec les événements de Markounda, début novembre 1984. Le commissaire de la ville, un yakoma (ethnie à laquelle appartient **Kolingba**) est tué par les hommes d'un commando tchadien infiltré en territoire centrafricain.

Dans la soirée du 10 novembre, au cours d'une réunion tenue au palais de la Renaissance, à Bangui, **Kolingba**, **Grélombé** et le **lieutenant-colonel Djengbo**, sous-chef d'état-major de l'armée centrafricaine décident d'envoyer un émissaire à **Hissène Habré** afin de lui proposer le principe d'opérations conjointes pour réduire par la force les opposants armés à leurs régimes.

Les trois hommes comptent sur le désir du président tchadien d'en terminer avec les **rebelles Codos** qui font régner l'insécurité dans le sud de son pays et lancent des raids à l'intérieur du nord-ouest de la Centrafrique, pour se procurer des vivres, des armes et de l'argent. Les responsables centrafricains, eux, n'ont qu'un but: infliger une sévère leçon à la population d'une région qui ne cache pas ses sympathies pour le général **Alphonse Mbaikoua** et pour **Ange Patassé**. Cette population a pourtant massivement adhéré au programme de redressement économique arrêté par le C.M.R.N. (Comité militaire de redressement national). Elle a, par ses efforts assidus, réhabilité la culture du coton, principale culture d'exportation de la Centrafrique. Elle a remporté la compétition agricole organisée par le gouvernement au cours de la campagne 1983-1984. **Kolingba** a lui-même fêté cette victoire le 25 octobre 1984, à Paoua. Les prévisions de la S.O.C.A.D.A. (Société centrafricaine de développement agricole) laissent espérer qu'une seconde victoire est en passe d'être remportée sur le plan national, pour la campagne 1984-1985.

A la mi-novembre, le président tchadien délègue à Bangui un officier le bouclage-ratissage d'une vaste zone, à cheval sur la frontière. Du côté centrafricain, le secteur visé englobe la préfecture de l'Ouham-Pendé et les sous-préfectures de Bozoum, Bocaranga et Paoua.

De retour à Ndjaména, l'officier tchadien fait part à **Hissène Habré** de ses doutes quand à la fiabilité des troupes centrafricaines et surtout, il dit de ses interlocuteurs centrafricains qu'ils sont de dangereux irresponsables. Selon lui, **Kolingba** est l'esclave de l'argent, **Grélombé** de l'alcool et **Djengbo**, du jeu de la guerre dont il ignore cependant tout.

Dès qu'il est informé des opérations militaires projetées, le colonel **Mansion** émet quelques réserves sur leur bien-fondé, mais le matamore **Grélombé** lui rétorque:

-Nous, Centrafricains, nous allons montrer qu'il faut prendre au sérieux l'inviolabilité de nos frontières. Le gouvernement va faire son devoir.

Ce sont du moins les propos qu'il rapporte à ses collègues les ministres-militaires.

Comme il se pique d'être un spécialiste de la guerre psychologique, **Grélombé**, ancien gendarme devenu ministre de l'Intérieur, organise dans la capitale des réunions réservées à l'intelligentsia Yakoma où, à grand renfort d'alcools et de vociférations, il chauffe l'opinion publique. Jusqu'à maintenant, pour user du droit de vie et de mort, le C.M.R.N. devait se plier à des processus plus ou moins contraignants, mais le prétexte d'une opération militaire va en quelque sorte légaliser le droit de tuer.

Après avoir reporté au moins deux fois son accord, **Hissène Habré** finit par répondre favorablement aux relances de **Kolingba** et, à la fin du mois de novembre, des unités se mettent en place de part et d'autre de la frontière. Elles doivent faire jonction et opérer de concert dès la fin du mois de novembre.

Le 3 décembre 1984, au marché hebdomadaire de Bétoko (commune rurale de Mia-Pendé), onze jeunes paysans venus vendre des produits agricoles sont appréhendés par des soldats centrafricains et conduits hors du village. Comme ils s'alarment d'être bousculés par leurs accompagnateurs, ceux-ci se moquent d'eux et rient. Le chef du peloton leur dit:

-Vous, les paysans, vous travaillez trop...Nous allons vous aider à vous reposer.

Pour les provoquer, un des soldats ajoute:

-Il paraît que les paysans n'aiment pas les militaires?

Ensuite, tout se déroule très vite. Le groupe de jeunes paysans est fusillé à bout portant. Six réussissent à s'enfuir mais les cinq autres succombent sur la piste. Sur les six réchappés, un sera retrouvé mort des suites de ses blessures.

A peu près dans le même temps, à Poubahiti, des soldats suscitent des incidents pendant le marché du coton et emploient des grenades offensives pour faire taire les protestations des habitants. Deux hommes, quatre femmes et un enfant sont grièvement blessés.

Chaque jour qui passe voit se dérouler des arrestations arbitraires, des actes de violence. L'affaire la plus révoltante a lieu au village de Bébingui où un jeune homme nommé **Sanguedje** est massacré, puis jeté dans sa case à laquelle on met le feu.

Pendant les semaines qui suivent règne un calme relatif, marqué seulement par des mouvements de troupes et la venue sur le terrain de **Grélombé**. Dans les derniers jours du mois de mars 1985, un détachement de soldats est dépêché à Paoua, et il installe son P.C. dans le village de Bétoko. Il a reçu pour mission de raser un certain nombre de villages et de punir les habitants.

Cela se déroule dans le cadre d'une nouvelle et vaste opération de ratissage entreprise par le Tchad et la Centrafrique afin d'anéantir un maquis opposé au régime d'**Hissène Habré**.

Les troupes gouvernementales tchadiennes basées dans la province du Moyen-Chari (Extrême sud) ont reçu pour mission de poursuivre jusqu'à la frontière centrafricaine les **Codos rouges** du colonel **Kotiga** –environ un millier d'hommes- qui évoluent dans le secteur et refusent toujours de se rallier à Ndjaména. Des éléments de l'armée centrafricaine ont, pour leur part été déployés de l'autre côté de la frontière, notamment dans les régions de Markounda, Mai-tioukoulou et Moyenne-Sido, afin d'intercepter les rebelles qui la franchiraient.

Le 30 mars 1985, **Marc Loyom**, maire de la commune rurale de Mia-Pendé (Commune championne de la production cotonnière en 1983-1984) est arrêté et jeté en prison, où il est laissé sans soins médicaux, malgré son état de santé inquiétant. Par miracle, il a échappé à une exécution sommaire –alors que l'un de ses compagnons a été tué au cours de leur transfert à Bangui.

Le 3 mars 1985, à partir de 4 heures du matin, les soldats déclenchent l'**opération baptisée «Terre brûlée»** par **Grélombé**. Ils incendient les villages de Bébenguéré, Bégouladje 1, Bégouladje 2 et Bégouladje 3.

Le 4 avril 1985, les villages de Bédam, Bémaïdé, Bembéré et Bedoua 3 sont à leur tour la proie des flammes. Au village de Bémaïdé (près de Paoua) le caporal-chef **François Djimbaye** –ancien aide de camp de l'ex-ministre des Finances, l'intendant **Timothée Marboua**, réfugié en France– est appréhendé. Au cours de son transfert à Bangui, entre les villages de Bétokomia 1 et Bényokara, il est abattu par des soldats du R.I.P. (Régiment d'intervention parachutiste).

Le caporal-chef **François Djimbaye**, emprisonné après les événements du 3 mars 1982 et libéré le 31 décembre 1984, s'était retiré dans son village natal; il avait confié au maire:

-Kolingba n'a pas pardonné...Je suis sûr qu'il se vengera...

Le 5 avril 1985, toujours à partir de 4 heures du matin, plusieurs petits villages autour de Béboua III sont, l'un après l'autre, isolés par des cercles de feu. A 8 heures, le colonel **Djengbo** est sur les lieux pour se rendre compte de la parfaite exécution de ses ordres. Il interpelle les soldats et les exhorte:

-Il faut tous les tuer, ce sont des bandits!

Une heure plus tard, il repart pour la base de Nana-Bakassa, dans l'Ouham.

S'ils n'ont pas le temps de fuir et de se réfugier dans la brousse, les habitants des villages condamnés par l'opération «Terre brûlée» sont tués ou battus à outrance, ou entassés dans des camions et transportés soit à Bozoum, soit à Bangui. Plus d'une centaine de personnes seront enfermées à Ngaragba, la tristement célèbre prison de la capitale. Auparavant, les paysans sont dépouillés du produit de la vente des récoltes, leurs femmes et filles sont violées, leurs bêtes sont abattues.

Des pasteurs, des diacres et des anciens de l'Eglise évangélique font l'objet d'une traque particulière. Ils sont attachés à des arbres, frappés à coups de crosse de fusil sous des lazzis répétés à satiété par les soldats:

*-Vous priez et vous faites prier pour les ennemis de **Kolingba**...Vous êtes les amis de **Patassé**, de **Mbaikoua** et de **Bozizé**...Des traîtres!*

Dans leur rage, les soldats détruisent des stocks de produits qui appartiennent à la S.O.C.A.D.A.: matériels agricoles, semence de coton, engrais, etc. Un agent acheteur de cette de cette société, alors qu'il se trouve en compagnie d'un Français, est roué de coups parce qu'il détient 100 000 francs CFA (2 000 francs français) et que les soldats supposent que cette somme est destinée aux opposants. Soupçonnée d'exercer des activités lucratives au profit des rebelles, une commerçante, **Denise N...**, est flagellée jusqu'au sang.

Le 6 avril 1985, le colonel **Djengbo** arrive à Paoua à bord de l'hélicoptère présidentiel. Il a exigé que soient réunis tous les anciens combattants et a prévenu:

-Ils ont intérêt à être là ... et à m'écouter!

La première partie du message du sous-chef d'état-major est un appel au patriotisme et à la discipline. Une justification, aussi, de l'action punitive menée sous ses ordres. La fin de l'intervention est très explicitement une menace:

-Je vous mets en garde, les anciens combattants, contre ce qui pourrait advenir de vous s'il arrive quelque chose à un seul de mes soldats. Je possède la liste de tous les habitants de Paoua et vous êtes les premiers inscrits sur cette liste...Je vous rends responsables de vos parents, amis et voisins...»

Un des présents s'insurge:

-Ma femme a été tuée, ma case a été brûlée, et je n'ai plus rien...

Il s'attire cette réponse:

-Je n'ai pas donné l'autorisation de parler!

Depuis ces jours marqués par l'horreur, tout le nord-ouest africain est plongé dans un climat de crainte. Les populations, sans abris et dépourvues de ressources, sont condamnées à terme à la famine, et exposées à de nombreuses et graves maladies.

Dans un communiqué daté du 8 avril 1985, qui a été très largement diffusé en France, les survivants de Paoua ont lancé un appel pathétique «aux organisations humanitaires du monde entier, à l'opinion publique internationale et à tous les peuples épris de paix et de justice». Cet appel, auquel était joint un rapport précis sur les tragiques événements survenus dans la région de Paoua, demandait l'envoi d'urgence d'une mission d'enquête afin de constater sur place les faits dénoncés.

Un S.O.S. lancé en vain.

A Bangui, le colonel **Mansion** n'a pas bronché pas plus que n'ont réagi, à Paris, les responsables français des Affaires africaines. Un silence partagé d'ailleurs avec *Amnesty International* et l'hebdomadaire *Jeune Afrique*.

L'affaire de Markounda

Une dépêche de l'agence Reuter «tombe» dans les salles de rédaction le 7 décembre 1984:

«Le général **Kolingba**, chef de l'Etat centrafricain, a affirmé, vendredi 30 novembre, que M. **Ange Patassé**, ancien premier ministre de **Bokassa** et ancien dirigeant du M.L.P.C. (Mouvement pour la libération du peuple centrafricain) avait organisé l'attaque contre la ville de Markounda, le 10 novembre dernier.

«Ce raid, lancé à partir du sol tchadien, a été opéré par des réfugiés tchadiens, des *«criminels et des bandits»* à la solde de M. **Patassé** et de l'ex-général **Mbaïkoua**, a indiqué le général **Kolingba**. MM. **Patassé** et **Mbaïkoua** étaient parmi les principaux organisateurs d'une tentative de coup d'Etat contre le régime du président **Kolingba**, le 3 mars 1982».

Un ambassadeur gabonais connu pour la causticité de ses propos a dit un jour de **Kolingba**:

-C'est un général africain dont on entend la cervelle quand il marche!

Cela rend explicable l'effacement du chef d'Etat centrafricain dans les conférences ou les sommets tenus hors les frontières de son pays et justifie le visage impassible qu'il oppose aux plaintes et aux revendications des Centrafricains. Mais cela aide aussi à comprendre la facilité et ceux qui ont pour mission de faire exécuter par Bangui la partition écrite à Paris.

Préparées par d'autres que lui, les nombreuses déclarations de **Kolingba** ont donné des événements de Markounda une version mensongère qui recoupe les intérêts bien compris de Bangui et de Paris. Bangui veut exorciser sa peur d'**Ange Patassé** dont elle a fait un bouc émissaire; quand à Paris, l'existence d'une défense commune tchado-centrafricaine justifie son action politico-militaire dans les deux pays. Les deux parties sont, par ailleurs, pleinement d'accord pour dramatiser toutes les situations aptes à servir leurs objectifs.

Dans la nuit du vendredi 9 au samedi 10 novembre 1984, la ville de Markounda, dans le nord-ouest de la Centrafrique, a été prise d'assaut par un groupe de rebelles Codos armés ayant franchi la frontière, et a été occupée pendant plusieurs heures. Selon les autorités de cette localité, qui n'est séparée du territoire tchadien que par la petite rivière Nana-Barya, les assaillants étaient plusieurs centaines. Mais leur nombre réel, selon des sources dignes de foi, ne dépassait pas une cinquantaine d'hommes.

Quatre responsables de la ville, dont le commissaire de police, un Yakoma (ethnie de **Kolingba**) ont été tués au cours de cette attaque, qui s'est produite vers 5 heures du matin. Des éléments de la garde présidentielle ont été dépêchés sur place dès que la nouvelle a été connue à Bangui. Arrivés à Markounda dans la soirée de samedi, elle n'a rencontré aucune résistance, les rebelles Codos s'étant réfugiés en territoire tchadien dès qu'ils avaient appris que des renforts arrivaient de Bangui. Lors de l'attaque, une vingtaine de soldats centrafricains seulement se trouvaient dans la localité.

Le rapport rédigé par l'officier commandant l'unité d'intervention envoyée sur les lieux par **Kolingba** n'a pas fait la preuve d'une collusion entre les rebelles Codos et les maquisards centrafricains des généraux **Alphonse Mbaïkoua** et **François Bozizé**. Ce rapport est en tout cas très discret sur le rôle des vingt soldats cantonnés à Markounda et qui, simplement, semblent ne pas avoir voulu risquer leur vie.

Précision: depuis les événements du 3 mars 1982, le C.M.R.N. connaît l'attitude ambiguë des populations de ce secteur à l'égard du général **Alphonse Mbaïkoua**, dans la mesure où, tout en n'adhérant pas à son action, elle se refuse à faciliter l'arrestation de l'ancien ministre, originaire de la région. En vérité, et comme à propos de l'affaire de Paoua rapportée par ailleurs, ces règlements de comptes insérés à l'intérieur et sous le couvert d'une opération de nettoyage ne déplaisent pas au C.M.R.N. Les accrochages montés en épingle ne sont pas autre chose qu'un bruit de tam-tam fait par **Kolingba** et **Hissène Habré** pour inciter les Français à surveiller dans un premier temps, les frontières qu'ils n'arrivent plus à contrôler, et dans un second temps à organiser une opération tripartite de grande envergure (paras français «Barracudas»-F.A.N.T. Forces armées nationales tchadiennes–Armée centrafricaine) afin d'anéantir les rebelles Codos et les éléments armés de l'opposition centrafricaine.

Une chose est certaine, le contrôle des frontières ne peut résister à l'irrépressible poussée des civils tchadiens du sud poursuivis par les Goranes, ethnie nordiste et musulmane d'**Hissène Habré**, qui se livrent à de multiples atrocités.

Le nombre des réfugiés entrés en Centrafrique ne cesse de grossir. Selon le H.C.R. (Haut-commissariat pour les réfugiés) cette population comprend près de 50 000 personnes. Et cela continue au rythme de plusieurs centaines par jour. Moyenne-Sido, un village de 1 000 habitants à la frontière, a vu sa population multipliée par quinze. Les réfugiés dépendent des secours envoyés – non sans mal – par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Ils sont tributaires, aussi, de l'aide dérisoire de Bangui, tant il est vrai que le C.M.R.N., déjà incapable de prendre en charge les problèmes critiques de la population centrafricaine, fait à cette occasion, et une nouvelle fois, la preuve de son impéritie.

Par contre, le drame a donné l'occasion à des ministres-militaires, **Jean-Louis Gervil Yambala** (ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances) et **Alphonse Gombadi** (ministre d'Etat chargé du développement rural) de spéculer sur la faim.

Un premier contrôle, opéré à la demande du représentant américain des Nations unies, a mis en évidence un ensemble d'opérations délictueuses.

L'une d'elle a trait à des travaux fictifs et à des factures de complaisance concernant les aménagements décidés pour l'hébergement des réfugiés, à proximité des îles de Bossangoa et de Kaga-Bandoro. Une partie non négligeable des 320 000 dollars destinés aux travaux s'est retrouvée ventilée sur des comptes bancaires à Paris et à Genève.

Un autre détournement, qui a atteint un sommet difficilement imaginable, est lui, lié à la distribution des vivres (980 000 dollars). Détournées par camions entiers, des tonnes d'aliments ont été mises en vente dans certains magasins de Bangui. Le montant de l'ensemble du programme d'assistance du H.C.R. aux réfugiés tchadiens établis en Centrafrique s'élève à plus de 5 millions de dollars. Un véritable pactole pour les malins du C.M.R.N. auxquels M. **Mouli Seid**, l'ambassadeur du Tchad, a fait les plus acerbes représentations.

Les ministres-militaires, très absorbés par leurs propres affaires de tous genres, ne se montrent pas le moins du monde sourcilieux à propos des violations de leur territoire par les armées tchadiennes agissant dans des conditions fort éloignées de celles inhérentes aux ratissages concertés.

La lecture d'une dépêche de l'A.F.P., en date du 15 février 1985, est édifiante:

*«Les Forces armées nationales tchadiennes (F.A.N.T.) du président **Hissène Habré** ont multiplié, ces derniers jours, les attaques sur le territoire centrafricain, contre des villages occupés par des réfugiés issus du sud du Tchad, a-t-on appris hier à Bangui auprès du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.).*

*«Ces attaques ont surtout eu lieu fin janvier, entre les localités de Moyenne-Sido et de Chari, à environ 400 kilomètres au nord de la capitale centrafricaine. Les F.A.N.T., selon le H.C.R., ont brûlé des villages et l'ensemble de la région a été déserté par les réfugiés tchadiens. Plusieurs d'entre eux ont été pris en otage par les troupes de **Hissène Habré** et ramenés manu militari dans leur pays.*

«Toujours selon le H.C.R., le gouvernement de la République centrafricaine n'a à sa connaissance, émis aucune protestation contre les incursions répétées des forces régulières tchadiennes sur le sol centrafricain. On fait d'ailleurs valoir, de source autorisée, qu'il est impossible à l'armée centrafricaine de contrôler les centaines de kilomètres de frontière entre le Tchad et la Centrafrique, compte tenu du peu de moyens humains et matériels dont elle dispose».

Voilà donc **Kolingba** et l'armée centrafricaine emportés par les turbulences de l'aventure tchadienne, à la merci des humeurs et des foudrues de **Hissène Habré**.

A Bangui, huit enfants âgés de quinze à vingt-cinq ans ont tiré les conséquences de l'affaire de Markounda et de la campagne orchestrée à son propos par le C.M.R.N. Il s'agit des enfants du général **Alphonse Mbaïkoua**. Le lundi 19 novembre 1984, ils ont demandé la protection de l'ambassade de France mais elle leur a été refusée. Les enfants, qui résident à Bangui, s'estimaient en danger en raison des accusations portées contre leur père par les dirigeants centrafricains. L'ambassadeur français, **Jean Grossin** leur a expliqué que s'ils étaient réellement en danger, ils devaient s'adresser aux autorités gouvernementales.

La diplomatie étant l'art de dire les plus vilaines choses de la manière la plus élégante, **Jean Grossin** s'est, là, surpassé. Conseiller aux victimes de se mettre sous la protection des bourreaux, il fallait y songer !

Le plus étonné du bruit fait autour de sa personne, ce fut bien **Ange Patassé**, désigné comme l'homme à la solde de qui ont agi des «*criminels et des bandits*» (**Kolingba** dixit).

Au Togo, où il vit depuis le 14 avril 1982, le leader du M.L.P.C. suit l'évolution de la situation politique en Centrafrique et, grâce à des visiteurs amis, se tient informé par le détail. S'il occupe une place importante dans les fantasmes des actuels dirigeants de son pays, **Ange Patassé** se sait présent dans l'esprit d'un grand nombre de ses concitoyens.

Cela l'aide à supporter son exil, de même que l'exalte les travaux qu'il conduit à Lomé. Il a mis ses compétences d'ingénieur agro-zootechnicien au service du Togo, en concevant le projet d'une centrale à double vocation agricole et agro-industrielle qui participera au plan d'autosuffisance du pays.

Au cours des trois dernières années, pas une fois il n'a été de produire le moindre rectificatif pour contrebattre la campagne menée contre lui par ses adversaires. A ceux qui le questionnent sur le devenir de la Centrafrique et sur son avenir d'homme politique, il répond:

-J'ai confiance, parce que j'aime mon pays. En cela je suis différent des hommes présentement au pouvoir. Ils n'aiment pas la Centrafrique, puisqu'ils la dirigent en dictateurs sanguinaires et cupides.

(...)

Autre exemple d'opération de désinformation, l'affaire dite de la **République du Logone**, révélée en France par plusieurs organes de presse, pour la plus grande satisfaction de **Kolingba**.

Cette fois, la manœuvre était articulée à partir d'une intoxication noire. Vous vous rappelez peut-être ce qu'est, en termes de manipulation, l'intoxication noire.

«Elle est totalement imaginée, inventée. Cela peut être une information fausse, longue à analyser, ou une campagne malaisée à cerner, apte à provoquer une tension ou un choc».

Dans les premiers jours de l'année 1985, les salles de rédaction (presse, radio, télévision) et les milieux sensibilisés par les affaires centrafricaines reçoivent le communiqué suivant:

REPUBLIQUE DU LOGONE

Unité-Paix-Patrie

=====

COMITE PERMANENT DU MLPC

Il a été constitué à l'unanimité des membres, le 10 décembre 1984 à Paris, le Bureau du Conseil Exécutif Provisoire du Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain. MLPC est un Gouvernement Provisoire de Salut National dont la composition est la suivante:

-Président de la République, Président du Gouvernement: **Général Alphonse Mbaïkoua**
-Vice-président, Ministre de la Défense Nationale et de la Sécurité: **Général François Bozizé**

-Ministre de la Justice, Garde des Sceaux: **Colonel Timothée Marboua**

-Ministre des Affaires Extérieures de la Coopération Internationale: **Chef de Bataillon Samuel Gaïkouma**

-Ministre du Plan et de la Statistique Nationale: **Capitaine Lassoka**

-Ministre de l'Intérieur et de la Réforme Administrative: **Général Sylvestre Bangui**

-Ministre de l'Information et de la Documentation Nationale: **Patrice Zémoniako-Liblakenzé**

-Ministre de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale: **Joseph Potolot**

-Ministre de l'Agriculture et des Réformes Paysannes, Eaux, Forêts, Chasse et Pêche: **Professeur Idi Lala**

-Ministre des Communications, des Postes et Télécommunications: **Cyrille Kounkou**

-Ministre de la Fonction Publique et des Sciences Humaines: **Jérôme Allam**

-Ministre de la Coordination avec le Parlement: **Commandant Jean-Baptiste Sérénane**

-Ministre de la Population et de la Santé Publique: **Docteur Gérard Kimoto**

-Ministre de l'Energie, des Recherches hydrauliques, Mines, Commerce et Industrie: **Professeur Goubana**

-Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique: **Colonel Alphonse Gombadi**

-Ministre chargé du Secrétariat du Comité Permanent du MLPC: **José Perrière**

Pour copie conforme

Paris, le 10 décembre 1984

Le Président du Bureau Exécutif

Général Bozizé

Copies pour information:

-Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à Bangui –
Chef d'Etat-major, Ministre de la Défense Nationale, à Bangui.

Le 8 janvier 1985, «Le Monde» reproduit ce communiqué avec le commentaire suivant:

*«La plupart des personnalités citées sont connues comme faisant partie de l'opposition au régime du général **Kolingba**. C'est le cas notamment des généraux **Bozizé** et **Mbaikoua**, respectivement anciens ministres de l'Information et de la Justice auteurs, avec le M.L.P.C de **M. Ange Patassé**, de la tentative de coup d'Etat de mars 1982.*

*«Ces deux officiers sont réputés être à l'origine de l'attaque de Markounda (à la frontière tchadienne), en novembre dernier, par un commando venu du sud tchadien et regroupant des opposants au régime de Bangui et des maquisards tchadiens. Le général **Bozizé** est l'un des responsables du Mouvement centrafricain de libération nationale (M.C.L.N.) du **docteur Idi Lala**, qui est cité comme ministre de ce gouvernement.*

*«La divulgation de la liste des membres de ce gouvernement engendre, d'autre part, des risques pour plusieurs des personnalités citées qui résident actuellement en République centrafricaine. Tel est le cas du **général Sylvestre Bangui**, démis de ses fonctions de ministre des Finances en janvier 1984 et qui est depuis en résidence surveillée à Bangui. Enfin, le démenti apporté par **M. Marboua** conduit à penser que cette initiative n'a pas été menée avec beaucoup de garanties quant à l'accord des principaux intéressés».*

Aux cas des deux personnalités citées par le quotidien du soir, et avant de démontrer le mécanisme de l'opération, il faut ajouter d'autres précisions liées à de grossières invraisemblances.

Le général **Alphonse Mbaikoua** (désigné comme président de la République) dont l'intelligence est infiniment supérieure au poids additionné des intelligences de **Kolingba** et de ses ministres-militaires, a fait connaître son avis sur cette affaire par un message destiné au C.M.R.N et parvenu au Palais de la Renaissance, à Bangui, le 6 janvier 1985. Un texte marqué d'ironie:

«Si, un jour, je dois former un gouvernement, cela se fera à Bangui même. Dans ce cas, je n'aurai pas à informer le ministre de l'Intérieur et le chef d'état-major, mais le peuple centrafricain tout entier. Quant aux actuels gouvernants, tout me porte à croire qu'ils ne seront plus en Centrafrique afin de ne pas avoir de comptes à rendre».

Après avoir pris connaissance du communiqué fabriqué et apostillé de sa signature apocryphe, le général **François Bozizé** (désigné pour le poste de vice-président de la République) a adressé une lettre recommandée au «Monde» pour lui enjoindre de publier une mise au point. Satisfaction ne lui a pas été donnée.

Par contre, le colonel **Timothée Marboua** (désigné pour le poste de ministre de la Justice, Garde des Sceaux) a pu, lui, se faire entendre au moyen d'un communiqué de presse dans lequel il dit:

«Je tiens à préciser que je ne suis ni membre du M.L.P.C. ni même sympathisant du Conseil Exécutif Provisoire d'où serait venue l'initiative de la mise en place d'un gouvernement, et de ma nomination comme ministre de la Justice, Garde des Sceaux. Je ne me sens nullement concerné par cette décision.

«Par ailleurs, ce document a non seulement un caractère sécessionniste -sa référence au fleuve Logone, qui n'existe qu'en territoire tchadien- mais encore et surtout il tente de jeter le discrédit sur certains patriotes luttant avec acharnement pour le retour de la démocratie et le respect des Droits de l'homme en République centrafricaine».

Timothée Marboua, ancien ministre de l'Economie et des Finances de **Kolingba** avait abandonné ce poste au moment des événements du 3 mars 1982. Il vit actuellement en France. Ancien de l'université de Montpellier I et de l'université de Paris II, il est breveté de l'Administration de l'Armée de l'air française.

Patrice Zémoniako-Liblakenze (désigné au poste de ministre de l'Information et de la Documentation nationale) a été, en 1980, victime de campagne de «**débokassisation**». Il a

dû rendre compte de son mandat de maire de Bangui et s'expliquer sur son amitié pour **Bokassa**. Il a défié le tribunal populaire chargé de le juger en déclarant, devant un public subjugué:

-Vous, messieurs les Juges, vous vous disiez aussi les amis de Bokassa...Il a été servi par vous avec zèle...C'est grâce à lui si vous avez fait carrière...Et, ici, au banc des accusés, nous devrions être des centaines, des milliers....Je n'ai rien à me reprocher en tant que maire de cette ville. N'attendez pas non plus que je me renie...!

Incarcéré d'abord à la prison de Ngaragba, mis ensuite en résidence surveillée, **Patrice Zémoniako-Liblakenze** a finalement été réintégré dans la Fonction publique: il est responsable de la documentation à la Radio centrafricaine. Une question s'impose. Après un tel parcours, peut-on imaginer l'adhésion de **Zémoniako** à un gouvernement rebelle et en exil, alors qu'il vit à Bangui et y occupe un poste quasi-officiel? La manœuvre s'apparente à une provocation imbécile...

Autre provocation, perverse celle-là, le cas de **Joseph Potolot** (désigné pour le poste de ministre de la Fonction publique et de la Sécurité sociale), ancien président de la Cour suprême au temps de **Bokassa**, ex-directeur des Affaires sociales dans un gouvernement de **Kolingba**. En effet, le 10 décembre 1984, date de la constitution du gouvernement de la République du Logone, **Joseph Potolot** est depuis plus de 13 mois incarcéré à la prison de Ngaragba, où il est entré le 29 novembre 1983...

Le commandant **Jean-Baptiste Sérénane** (désigné pour le poste de ministre de la Coordination avec le Parlement), ancien Attaché militaire à l'ambassade de la Centrafrique en France, a quitté ce poste pour ne plus avoir à servir le C.M.R.N. Ce gouvernement, il l'a constaté, a un bras long et un bras court; le long sert à prendre et arrive partout, le bras court sert à donner, mais arrive seulement à ceux qui sont tout près. Comme tous les autres de la liste, le commandant **Jean-Baptiste Sérénane** n'a jamais été contacté par quiconque et a appris sa «nomination» par la lecture des journaux français.

L'implication dans cette affaire du général **Sylvestre Bangui** (désigné pour le poste de ministre de l'Intérieur et de la Réforme administrative) est révélatrice du ressort qui sous-tend toute la machination. Cette dernière a deux buts précis. Le premier est d'obtenir la déstabilisation psychologique de tous les «*désignés*», dénoncés comme coupables d'avoir créé un gouvernement rebelle et, ce faisant, d'avoir décidé l'amputation de la Centrafrique d'une partie de son territoire. Le second but sert tout aussi directement les intérêts de **Kolingba** et du C.M.R.N. Il leur suffit d'évoquer les dangers d'une sécession pour justifier la répression militaire et se donner des pouvoirs plus grands encore.

Le nom du général **Sylvestre Bangui** est apparu pour la première fois dans l'actualité du 22 mai 1979, à Paris. Ce jour-là, comme ambassadeur de la Centrafrique en France, il tient une conférence de presse au cours de laquelle il dénonce les massacres d'enfants à Bangui (janvier et avril 1979) et accuse **Bokassa** d'en être le responsable. L'événement-choc intervient alors que se déroule, à Kigali, la conférence Franco-Africaine tenue sous la présidence de **Valéry Giscard d'Estaing**. De cette péripétie, **Bokassa** a dit:

*-Les participants venaient d'entrer en séance quand on m'a remis un message-télex portant la relation succincte du texte de cette conférence. Je l'ai lu et j'ai réfléchi très vite. Premièrement, l'initiative du général **Bangui** tombait en plein sommet de Kigali, c'est donc qu'il avait calculé la portée de son mauvais coup, et croyez-moi, je le connais bien, comme son intelligence et son courage ne sont pas au niveau d'une telle affaire, j'ai pensé immédiatement qu'il n'était qu'une voix, qu'un instrument.*

*«J'ai décidé d'informer moi-même les congressistes et j'ai donc demandé à prendre la parole. Il existe une sténotypie des travaux des séances et il est possible de retrouver les termes exacts de ma déclaration. Approximativement, elle a été la suivante: "**Sylvestre Bangui**, l'ambassadeur centrafricain en France vient de tenir à Paris une conférence de presse au cours de laquelle il porte contre moi les accusations les plus graves. Que cela intervienne aujourd'hui est la preuve qu'il s'agit d'une manœuvre politique. Cette manœuvre n'a pu être montée qu'avec l'appui de la France. J'attire l'attention de tous les chefs d'Etat africains sur la gravité d'une telle action. Ce qui m'arrive aujourd'hui peut arriver demain à l'un d'entre vous. Je préviens: la France ne me fera pas le coup de l'ayatollah **Khomeiny**!..»*

*«Aussitôt après mon intervention, **Valéry Giscard d'Estaing** a pris la parole, pour dire que j'avais tort de suspecter la France. Que «celle-ci se tenait en dehors de ce genre d'affaires mais qu'elle était prête à faciliter la recherche de la solution à donner à un tel problème». Des phrases à la **Giscard d'Estaing**! Il était un peu plus blanc que d'habitude et sa voix n'était pas posée dans le calme. J'ai enregistré ainsi qu'il était furieux contre moi».*